

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

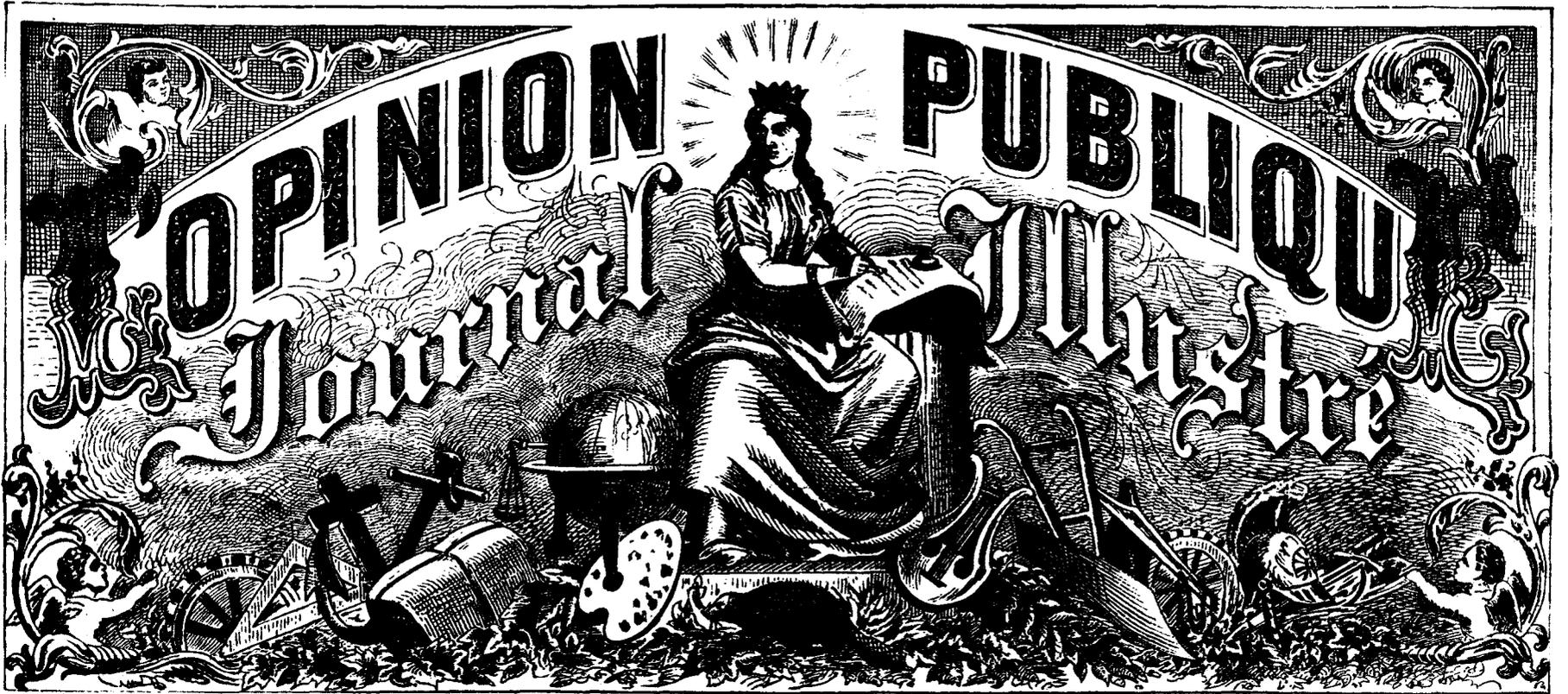
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. ^

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

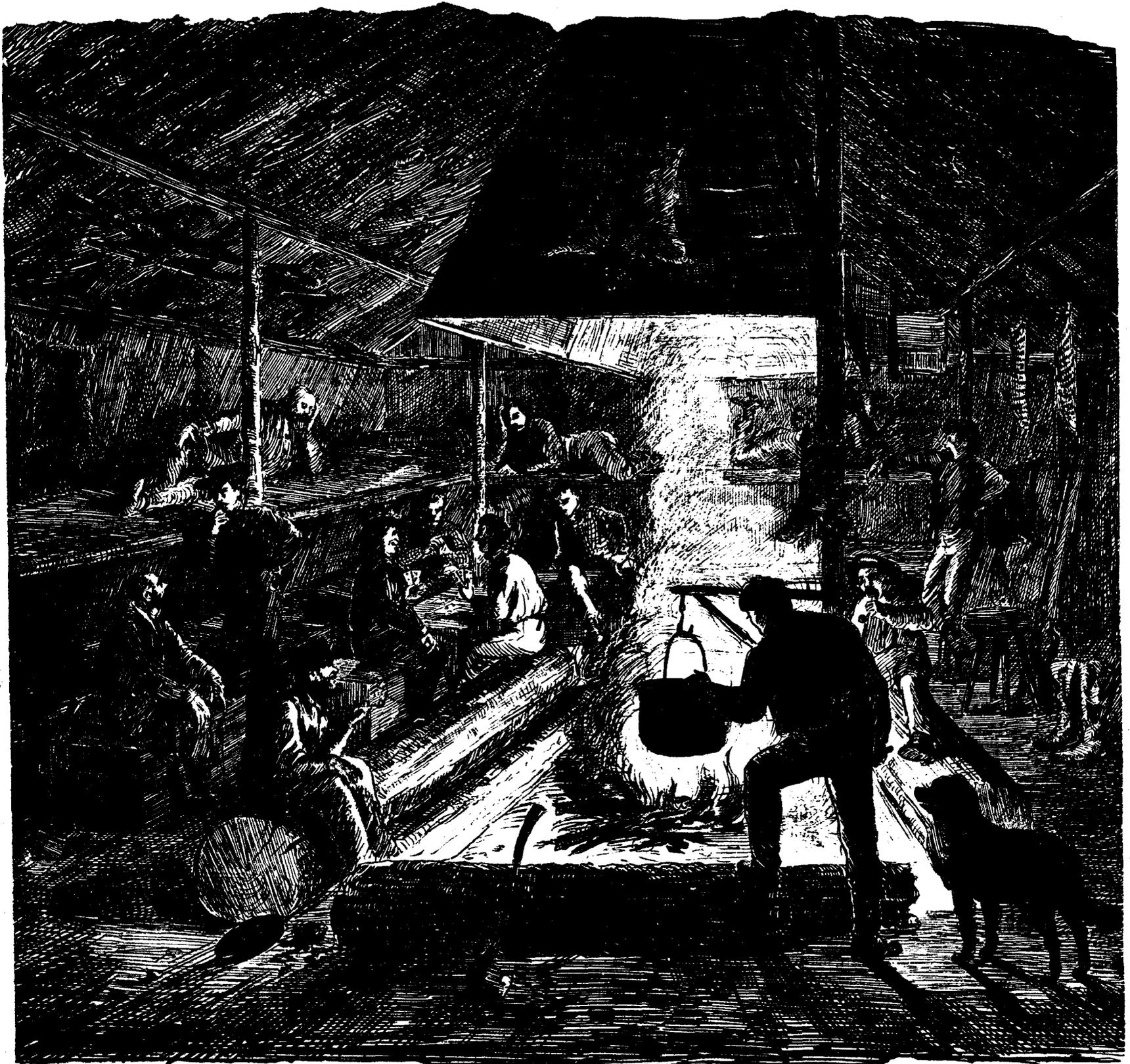
Pagination continue.



VOL. I.—No. 5.

MONTREAL, SAMEDI, 5 FEVRIER, 1870.

ABONNEMENT \$2 50.
PAR NUMERO 5 CENTIMS.



INTERIEUR D'UN CHANTIER DANS LES FORETS DU CANADA.

L'OPINION PUBLIQUE.

SAMEDI, 5 FEVRIER, 1870.

AVIS.

Nous invitons l'attention particulière de nos lecteurs aux informations que nous donnons au bas de notre huitième page concernant les frais de poste.

CANADIENS-FRANCOIS ET CANADIENS-ANGLAIS.

Nous n'avons pas encore, dans l'énumération des causes de notre infériorité matérielle, mentionné la principale, la cause mère.

Le caractère, les inclinations naturelles sont pour beaucoup, sans doute, dans les destinées de l'homme et des sociétés, mais l'éducation y tient encore une plus grande place.

L'homme bégaye, enfant, les premiers mots qu'on lui met à la bouche, prend les premières idées qu'on fait lui dans son intelligence, et garde ordinairement le pli qu'on lui a donné dans sa jeunesse.

Il importe donc de donner à ses premières impressions une direction salutaire en conformité avec ses aptitudes, les besoins et les exigences de la société au milieu de laquelle il est appelé à vivre.

Le premier soin, le plus grand souci de ceux que Dieu a préposés à la conduite du monde, doit être de donner aux peuples une éducation intelligente en rapport avec leurs destinées.

Voyez comme les sociétés antiques savent tenir compte de cette nécessité sociale : guerrières et ambitieuses, elles prennent l'enfant presque à son berceau, elles l'arrachent aux caresses et aux soins de la famille pour l'asservir aux besoins et aux exigences de l'Etat. Il faut à ces sociétés des hommes forts, des soldats braves, aussi l'enfant grandira dans les jeux, les exercices du corps, au milieu des dangers et des luttes et des fascinations de la gloire. C'est le principe et le but des législations de Lycurgue et de Solon, dont la sagesse, quoique privée des lumières du christianisme, a produit de si grandes choses.

C'est par l'application des principes que nous venons de poser que Rome, Sparte et Athènes firent de chacun de leurs enfants un grand citoyen.

Les aspirations et les besoins des peuples ont changé avec le progrès de la civilisation. Les nations modernes ne sont pas vouées exclusivement à la guerre; elles subsistent et se distinguent par les arts, l'industrie et le commerce plutôt que par les armes, et les conquêtes de la liberté personnelle ne permettent plus à l'Etat de mettre en pratique le système des législations antiques au sujet de l'éducation. Mais les gouvernements doivent encore, sans gêner la liberté d'enseignement, diriger l'éducation publique et la rendre favorable au développement matériel de même qu'au progrès moral des nations.

A chaque peuple il faut donner les connaissances nécessaires à l'exploitation des richesses et des ressources spéciales que la Providence lui a départies, à l'accomplissement de sa mission.

Eh! bien, les Canadiens-Français, après avoir été privés d'éducation pendant longtemps, n'ont pas maintenant celle qui leur convient, celle qui peut les mettre en état d'occuper sur ce continent une position honorable.

Il nous faudrait une éducation pratique pour nous rendre capables de tirer parti des avantages et des richesses de notre pays et d'avoir la part qui nous appartient dans les travaux, les grandes entreprises commerciales et industrielles,—et nous sommes condamnés presque exclusivement au grec et au latin. Il nous faudrait des mécaniciens, des ingénieurs, des architectes, des marchands instruits,—et nous n'avons que des avocats, des médecins et des notaires.

Sans doute ces grands collèges, où l'on forme des hommes pour le clergé et les professions libérales, sont nécessaires, mais la quantité nuit à la qualité et ils deviendraient une plaie pour un pays comme le nôtre, si on ne renfermait pas dans des limites raisonnables un système d'éducation si peu en rapport avec les besoins du pays. A quoi servira aux Canadiens-Français de parler le grec et le latin, si on les trouve incapables de remplir tous les emplois lucratifs, si on leur refuse les meilleures positions, si on leur ferme la porte de toutes ces maisons de commerce où des milliers de nos compatriotes anglais trouvent une existence honorable.

Quel spectacle humiliant offre notre société? L'industrie, l'agriculture, nos pouvoirs d'eau, nos ressources minières et forestières manquent de bras et d'intelligences pour les féconder et en faire jaillir la fortune, le bien-être, nous sommes obligés d'aller à l'étranger chercher des mécaniciens, des architectes et des artistes,—et les professions libérales réingorgent de talents dévoyés, l'existence flétrie par l'inaction et le découragement,—et nos compatriotes s'en vont par milliers aux Etats-Unis.

Il faut sans doute rendre hommage à la pensée qui a présidé à la fondation de nos collèges classiques d'où sont sortis tant d'hommes éminents. On doit reconnaître le dévouement de ceux qui donnèrent, les premiers, à leurs compatriotes les moyens de s'instruire et d'honorer leur pays, mais le dévouement, comme toutes les autres facultés de l'âme, doit avoir une direction. Si, par exemple, au lieu de nuire à l'agrandissement et à l'affermissement des institutions déjà établies, on avait, depuis quinze ans, ouvert à la population canadienne des académies, des maisons d'école industrielles et agricoles, quel malheur on aurait épargné et quel bien on aurait fait au pays?

Nous avions espéré que le gouvernement de Québec s'occuperait avant tout de cette question vitale pour nous; c'était là un beau domaine ouvert à ses travaux et à son patriotisme. Et que sont les questions de canaux, de chemins de fer en comparaison de celle-là? A quoi nous servira de nous extasier sur la puissance de nos pouvoirs d'eau, la richesse et l'étendue de notre sol, si nous sommes incapables d'en profiter.

Nous l'avons déjà dit: que le gouvernement favorise d'une manière toute spéciale les écoles industrielles et commerciales, qu'il fasse des sacrifices pour avoir des professeurs compétents, s'il le faut, et il aura mérité la reconnaissance éternelle du pays. Notre avenir est en jeu: si on continue d'encourager un système si fatal aux intérêts les plus sacrés du pays, c'en est fait de notre influence, nous serons toujours à la queue des nations qui habitent ce continent.

Et qu'on ne vienne pas soulever la question d'économie à ce sujet, et parler des sommes énormes qu'il faudrait dépenser pour réaliser les vœux et les espérances du pays.

Lorsqu'il s'agit de l'avenir d'un peuple, de jeter les bases mêmes de son existence, un gouvernement, à l'esprit large, n'hésite pas en face des dépenses, il vide le trésor public, s'il le faut, et lorsqu'il n'en a pas assez il emprunte: C'est là de l'argent bien placé.

Un homme intelligent ne craint pas de se gêner et d'hypothéquer ses propriétés pour assurer des millions à sa famille. Un gouvernement doit être aussi intelligent.

Législateurs que le pays a chargés de ses intérêts, de ses destinées, occupez-vous donc de cette question, la plus importante de toutes celles qui peuvent s'offrir à vos considérations. Ne perdez donc pas votre temps dans des discussions oiseuses, en face d'une situation dont les dangers augmentent de jour en jour.

Les hommes les plus éminents dans le clergé et les autres classes de la société seront avec vous.

Cette grave question demanderait des considérations que nous n'avons pas eu le temps de faire dans cet article écrit à la hâte. Il est d'ailleurs des choses si claires qu'elles n'ont pas besoin de commentaires: ce ne sont plus des paroles qu'il faut, ce sont des actes. Quel est l'homme généreux qui entreprendra cette réforme salutaire et nationale dans notre organisation sociale? Nous l'attendons avec confiance.

L. O. DAVID.

L'EMPEREUR ET LE CONCILE.

On rapporte que dans une conversation que l'Empereur des Français aurait eue dernièrement avec un personnage éminent il aurait dit: que la proclamation du dogme de l'Infaillibilité du Pape regardait les évêques, que cette proclamation ne ferait pas plus de schisme en France que celui de l'Immaculée Conception. "L'un et l'autre, ajouta-t-il, obligerait également l'Eglise catholique par toute la terre, et les gouvernements européens n'ont rien à voir dans cette question religieuse."

Ces paroles de l'Empereur seraient peu en harmonie avec la dépêche qui annonçait, ces jours derniers, que le Pape, pour acquiescer aux vœux du gouvernement français, avait décidé d'abandonner la question du dogme de son infaillibilité.

LE PRINCE ARTHUR.

On donne des bals magnifiques au prince Arthur aux Etats-Unis. Il y avait cinq à six cents personnes à celui donné en son honneur, le 27, par l'ambassadeur anglais. Le président Grant, les représentants des puissances étrangères et une foule de personnages distingués y assistaient.

Ca a été une grande affaire.

Beaucoup de dames canadiennes craignent que le prince ne revienne amoureux de quelque jolie américaine. C'est bien possible, c'est peut-être vrai même. Si le prince Arthur allait émigrer aux Etats-Unis! En voilà une par exemple qui ferait du bruit! Que de malheureuses ce charmant petit prince doit faire sans le savoir!

Nous parions que la fiancée d'un bon et brave ouvrier doit être plus tranquille que celles des princes.

On dit que les élèves des Jésuites se proposent de donner une séance dramatique, vers le 15 Février, et qu'en cette occasion ils vont aborder un des chefs d'œuvre de Racine. Nous leur souhaitons du succès.

LE DEPUTE DE ST. MAURICE ET M. FAUCHER DE ST. MAURICE.

On lit dans le *Nouveau Monde*:

La Chambre s'est égayée un instant d'un épisode assez drôle.

M. Marchand ayant communiqué à la chambre une offre pour la publication des débats signée par MM. Lemay, Decelles et Faucher de St. Maurice, M. A. L. Désaulniers demanda à M. Marchand de quel droit il présentait une pétition d'un citoyen de son comté!!!

Ecrivez donc l'Histoire de la guerre du Mexique, et soyez donc homme de lettres pour que les députés ne sachent même pas votre nom....

Oui, c'est triste, bien triste. Et dire que notre ami ne s'est pas suicidé!!! A sa place pour punir l'impudent député nous ne signerions plus que Faucher tout court, à moins d'une amende honorable faite par le représentant de St. Maurice, les pieds nus, la tête couverte de cendres et le reste du corps dans un sac. A quoi sert de gagner l'univers, si on est ignoré à ce point dans sa patrie, si on n'a pas même l'honneur d'être connu du député d'un comté, dont on porte si bien le nom. Avec quelle tristesse notre malheureux ami a dû s'écrier: Vanité des vanités, tout n'est que vanité!!! Nous aimerions à savoir de quelle manière il a reçu ce coup terrible. Il nous l'apprendra sans doute lui-même dans notre prochain numéro. Qu'il veuille donc nous dire en même temps, comment il se fait que son ami M. Chapleau ne l'ait pas vengé sur le champ d'une pareille injure, par une mitraille oratoire.

Le parlement de Québec a été prorogé, mardi dernier. Les députés sont allés rendre compte à leurs familles du prix de leurs travaux. Plusieurs ont dû se trouver embarrassés, lorsque leurs indiscrets marmots ont mis les mains dans les poches de leurs capots. Ils devaient rapporter tant d'argent! Et leurs créanciers donc!!! Il a dû y avoir bien des pleurs et des grincements de dents.

On ne parle pas des électeurs, ils n'ont rien à dire encore, les élections sont trop loin. Les électeurs sont les créanciers les plus indulgents, leurs traites se soldent à quatre années de date. Les débiteurs, bien entendu, ne se préparent que la dernière année à l'échéance.

Un astronome a prédit que 1870 verrait l'apparition d'une comète si brillante qu'elle rendrait les nuits aussi claires que le jour.

Quelle mauvaise année pour les malfaiteurs auxquels les ténèbres sont si nécessaires! Ils vont être forcés de vivre comme des honnêtes gens; on s'attend à une hausse considérable dans la moralité publique. Le gouvernement de Québec n'aura pas besoin probablement de mettre le nouveau bill de police en opération cette année. M. le magistrat Bréhaut et M. le recorder Sexton sont, dit-on, soucieux et inquiets, ils craignent que leurs fonctions ne deviennent inutiles, et que la comète ne prenne leur place.

Riel vient d'être arrêté par le gouvernement de la Baie d'Hudson, qui a ressaisi les rênes du pouvoir. Les métis français, mécontents de Riel, l'auraient abandonné pour se rallier à l'ancienne autorité. Après une faible résistance, le chef des insurgés aurait été fait prisonnier et enfermé au Fort Garry. Ses partisans blâmaient depuis quelque temps son inactivité.

Le bruit de la mort du Pape créait beaucoup d'émotion depuis quelques jours. Les dernières dépêches annoncent qu'il n'est pas mort, mais qu'il a eu une attaque d'épilepsie. Il ne serait pas étonnant qu'une pareille maladie mit bientôt fin aux jours du Souverain Pontife. Ce triste événement aurait de graves résultats dans l'état actuel du monde.

Nous sommes un peu en retard pour souhaiter la bienvenue à un journal que le jour de l'an a vu éclore au milieu de nous. Certaines circonstances que notre nouveau confrère sait apprécier, sont seules causes de ce retard.

L'Opinion Publique, tel est le titre de ce journal. Avec des vues plus larges, un programme plus considérable et une portée politique plus grande, ce journal, avec ses illustrations, remplira auprès des lecteurs français le rôle qu'est appelé à jouer le *Canadian Illustrated News* auprès de ses lecteurs anglais.

Avec des noms aussi bien connus que ceux de MM. G. E. Desbarats, J. A. Mousseau et L. O. David, les propriétaires, éditeurs de ce journal, et des collaborateurs tels que MM. A. N. Montpetit, E. Prudhomme, Ad. Ouimet etc., nous n'avons aucun doute que ce programme sera parfaitement rempli. Et il ne nous reste plus qu'à souhaiter à notre nouveau confrère l'accueil favorable qu'il a droit d'attendre du public.—*La Minerve*.

L'apparition d'un journal politique illustré est un événement considérable dans notre public. C'est avec plaisir que nous saluons l'arrivée de *L'Opinion Publique*, le journal de MM. Desbarats, Mousseau et David.

Le premier numéro jette beaucoup de crédit sur la rédaction, qui compte une état-major bien conditionné. Les noms de MM. Mousseau, David, Montpetit, Adolphe Ouimet, Prudhomme figurent au bas d'articles. On annonce la collaboration de M. Langelier, de Québec, et de notre propre Carle Tom.

Dans tous les cas, nous lui souhaitons une franche et cordiale bienvenue. Il y a une large place pour une publication de ce genre. En même temps que la partie politique tiendra de la nature d'une revue, par le caractère étudié des articles, qui auront le temps de subir la salutaire épreuve de la réflexion, la partie littéraire et illustrée fournira un excellent journal de famille, qui devra trouver partout sa place.—*L'Ordre*.

UN VOYAGE DANS UNE DILIGENCE.

Facies non omnibus una.
OVIDE.

Chacun a sa physionomie particulière.

Depuis que les chemins de fer, ont détrôné les diligences, l'agrément des voyages a considérablement diminué.

Le temps, où l'on traversait les villes et les campagnes, à petites journées, étudiant les mœurs et les habitants, les conversations gaies, vives, enjouées, souvent amusantes et ridicules, les types variés, que l'espace humain nous faisait rencontrer dans ces excursions au long cours, tout est disparu dans le tourbillon de la bête à feu.

L'homme d'affaires pourra, s'il le veut, s'accommoder du sifflet de la locomotive, du bruit infernal des roues d'un char, des secousses joliment violentes, qu'une lisse absente du chemin lui fait éprouver, de tout cet effroyable tapage, qui en deux heures vous l'abrutissent, au point qu'il ne sait pas trop, au but de son trajet, s'il existe réellement.

Pour le curieux, l'observateur, le poète, le prosateur et celui qui n'a pas de police d'assurance sur la vie, la diligence sera toujours une vieille favorite, dont l'âge ne peut qu'augmenter les charmes.

Je suis un admirateur passionné du progrès moderne, mais d'un autre côté, j'ai continuellement professé un religieux respect pour les anciennes choses, surtout quand elles m'offraient un confort et des jouissances, qu'une vitesse désordonnée et un brouhaha impossible ne pouvaient remplacer.

Ces qualités, n'en déplaise aux partisans des voies ferrées, je les ai invariablement rencontrées dans la Diligence, et voilà pourquoi j'y retenais un siège l'autre jour, afin d'accomplir un voyage de dix lieues.

J'avais bien fait d'user de cette précaution, car les trois sièges de la voiture étaient déjà retenus depuis la veille.

J'allais donc avoir des compagnons de voyage, et je brûlais de voir leurs figures, d'entendre leurs conversations, d'étudier le jeu de leurs physionomies.

En attendant leur arrivée, qui ne pouvait tarder, j'eus l'occasion d'examiner la binette de notre conducteur, la forme de sa voiture et la qualité de ses coursiers.

Le propriétaire de la diligence, qui cumulait aussi les charges de cocher et de postillon, était petit de taille, mais ce défaut était racheté par une paire d'épaules, qui dénotaient une vigueur peu commune.

Sa figure n'offrait rien de saillant, elle appartenait à l'espèce de celles dont on rencontre la ressemblance à tous les coins des rues.

La manière habile avec laquelle il faisait de temps à autre claquer son fouet à mèches, m'indiqua qu'il n'était pas novice dans le métier, et qu'à moins d'un malheur irréparable, j'atteindrais le lieu de ma destination.

La cariole qui devait transporter nos individualités respectives, n'était pas à proprement parler une voiture de fantaisie, mais la solidité de sa construction et le peu de hauteur de ses patins, faisaient oublier son manque d'élégance, le peu de largeur de ses sièges, les trous, les accrocs et les déserts qui régnaient ça et là sur le parcours des deux robes de buffle, qui devaient protéger nos membres contre les rigueurs de la saison.

Les deux chevaux attelés à cette diligence n'auraient pas eu lieu de se plaindre si quelques livres de graisse étaient venus combler les déficits apparents sur leur échine, toutefois on reconnaissait à leur allure, de vieux serveurs du public, qui accomplissent leur tâche quotidienne doucement, mais sûrement.

Je venais de terminer mon inventaire, quand quatre passagers firent irruption dans la cour de l'hôtel où était stationnée la voiture publique. En les apercevant, le postillon se tourna de mon côté, en m'annonçant que ces personnes étaient celles qui devaient faire route commune avec moi.

En un clin d'œil chacun prit sa place, ramenant tant bien que mal sur ses genoux les pans décolorés des robes de la cariole, et le conducteur, jetant un coup d'œil sur la petite république qu'il dominait de toute la hauteur de son siège, donna le signal du départ, et nous voilà partis.

Entassés les uns sur les autres, serrés comme dans une presse hydraulique, ma première occupation fut de jouer des jambes, pour leur donner l'extension voulue.

M'étant mis dans une position acceptable, j'hasardai un regard sur mes compagnons, qui, muets comme la statue du Festin de Pierre, n'avaient encore donné aucun signe de vie.

Nous étions au nombre de six en me comptant, ainsi que notre conducteur; cinq personnes du sexe fort, et une du sexe faible.

La disparité numérique des deux sexes était trop évidente, et je fus alors forcé de me demander, si c'était bien la jeunesse qui avait pu autoriser une pareille audace, ou si la vieillesse, s'appuyant sur une grande expérience des choses de ce monde, avait pu décider une femme seule à braver une compagnie si redoutable.

Pour ne pas blesser les lois de la galanterie française, nous avions, d'un commun accord, cédé le dernier siège de la diligence à notre compagne, vu qu'il semblait réunir plus d'espace et de commodité.

Placé sur le siège lui faisant vis-à-vis, elle fut naturellement le premier objet qui attira ma curiosité.

Son habillement avait la forme et la coupe de ceux des femmes de la campagne, et n'eussent été quelques franges, et deux ou trois bouts de ruban d'une couleur un peu douteuse, on aurait été tenté de lui attribuer des goûts modestes et simples.

Le chapeau, fait en forme de tinnette, par l'ampleur de sa surface et la largeur de sa base, frappait l'œil du voyageur un peu au courant des modes, mais le froid rigoureux de la saison donnait raison d'être à une pareille excentricité. Un boa constructeur lui entortillait de ses plis et ses replis le cou et protégeait ses épaules; la queue en plusieurs endroits voyait le grand jour, mais la queue en retombait sur le fil qui était moderne. Un épais nuage lui couvrait la figure, et je désespérais de jamais l'entrevoir quand une rafale de vent vint soulever le voile.

Taillé à angles aigus, jaune comme un coing de cire, marqué de ces caractères qui ont immortalisé Gutenberg, les yeux louches, des dents postiches, voilà le visage que j'eus l'extrême bonheur de contempler.

Ajoutez à cela, deux mains longues, osseuses, dont les jointures en mouvement simulaient le bruit d'un jeu d'osselets, un espèce de petit sac de voyage, qui portait autrefois le nom de ridicule, tous les autres ridicules sans nom, et je laisse tomber le rideau, le portrait est complet.

Ma curiosité était plus que satisfaite, et j'avouerai que les premiers détails m'avaient complètement anéanti. Découragé et ne voulant pousser plus loin mes investigations, j'allais fer-

mer les yeux, quand un vigoureux juron, accentué d'une façon britannique très prononcée, me fit regarder celui qui paraissait si bien parler sa langue. Un hurlement de douleur avait suivi l'imprécation, et un roquet de la pire espèce, dont le genre se rencontre dans tous les pots à tabac, après s'être frayé un chemin à travers nos tibias, avait élu domicile sur les genoux de sa maîtresse; et c'était dans cette pérégrination que ses côtes avaient fait connaissance avec les bottes de Milord. Vous êtes un imbécile, s'était écrié la vieille fille, car il n'y avait plus maintenant aucun doute sur sa position. "Oh! yes!" avait répondu l'anglais d'une voix de basse taille. Evidemment l'enfant d'Albion ne comprenait pas le français.

Le coup de pied avait été, paraît-il, bien appliqué, car le pauvre chien venait de gratifier la robe de notre compagne d'un présent bien plus considérable que celui reçu par Dandin, dans la comédie des Plaideurs de Racine.

Aoh! Aoh! Shocking! Shocking! se mit à répéter sur tous les tons milord, et comme Elixir, il avait porté à ses lèvres une énorme gourde remplie d'un cordial puissant, car aussitôt après il avait perdu l'usage de la parole.

Shocking! me disais-je à moi-même, j'aime encore mieux le choc, que l'odeur, et du coin de l'œil j'examinais ce type dont la forme à coup sûr emportait le fond.

Ce n'était pas un homme que j'avais à mes côtés, c'était un mat de Cocagne.

Il avait la figure sillonnée de raies rouges et bleuâtres, comme un poteau que la foudre a frappé.

Le nez à lui seul valait une étude.

Jamais la nature n'avait gaspillé autant de richesses, qu'il y en avait d'éparpillées sur ce morceau, et je suis certain que les vitrines de Mellor ou de Lyman auraient pâli devant les constellations, les ruisseaux de rubis, de topazes et d'émeraudes, greffées sur ce légume d'une nouvelle espèce.

En voyant apparaître à travers l'épaisse crêpe de laine blanche, ce bijou d'anatomie, on aurait dit d'un bouquet de vinaigrier, qui sort à travers un banc de neige.

Si la longueur et la grosseur du nez indiquent du naturel, j'affirme que mon Anglais n'oubliera jamais ses parents.

Je n'aime pas à porter des jugements téméraires, mais il me semble que la dive bouteille devait avoir une réclamation dans ce nez là.

Coiffé d'un chapeau de castor, auquel étaient accolées une paire d'oreilles de casque, en drap, vêtu d'un de ces habits, dont le peu de longueur semble exiger la présence d'un pantalon à titre d'appendice, envisageant dans cet accoutrement 20 degrés Réaumur, c'était bien là l'un des excentriques de cette race qui en compte tant.

Un méchant cahot vint arracher à mon voisin un de ces soupirs, que l'on qualifie de soupirs anglais; ce qui ne l'empêcha pas de siffloter entre ses dents le "Home sweet Home."

Vous me pardonnerez si je vous annonce, que durant tout le parcours de la route, je n'ai cherché en aucune manière à déranger le loyal sujet de Sa Majesté.

Laissons-le jouir, dans la béatitude où il semble s'être renfermé.

Que la Grande Bretagne abaisse ses ennemis, châtie les Etats-Unis, fasse la guerre à la France, règne sur les mers, que le peuple anglais soit le premier peuple de la terre, c'est là probablement ce à quoi il rêve, et ce n'est pas moi qui irai détruire brutalement ses illusions.

La conversation, comme on a pu le juger, n'avait pas été jusqu'à ce moment très intéressante, et je croyais que mon carnet de voyage n'allait contenir que les deux caricatures que je viens de crayonner, lorsque mon vis-à-vis m'adressa la parole:

—Aimez-vous les voyages, me demanda-t-il?

—Oui monsieur, beaucoup, quand ils sont amusants comme celui-ci.

Ici une pause de quelques minutes.

—Avez-vous beaucoup voyagé?

—Un peu, lui répondis-je. Et vous?

—Oh! moi, non, mais mon fils.

—Est-il allé en Europe?

—A Rome, monsieur, à Paris, à Berlin; il a tout vu, tout visité. Imaginez-vous que mon fils, qui est un négociant du Canada, a rendu visite au Pape.

A ce moment, le narrateur découvrit son chef où les mites paraissaient avoir fait du ravage, et prenant son mouchoir, il toussa, cracha, éternua, se moucha, et continua en ces termes:

"Mon fils est un homme d'affaires, toujours pressé, et voulant voir le Pape, car il est hardi mon garçon, il se rend au Boutican.

"Le voilà au Palais, il frappe à la porte.

"Qui êtes vous, lui demande-t-on?

"Un tel du Canada, je viens voir le Pape, je suis pressé.

"On ouvre, il entre, mais il y avait encore bien des portes à ouvrir.

"Rendu à la seconde, même demande, même réponse.

"Il en passe ainsi dix, vingt, trente, et tout à coup il se trouve dans une salle à perte de vue; des taupins d'hommes, la baïonnette au bout du fusil, étaient là, qui l'arrêtent.

"On lui demande son nom, ce qu'il veut, et après le leur avoir dit, on le fait asseoir sur un banc.

"Vous comprenez que mon fils n'avait pas de temps à perdre.

"Le Pape va-t-il venir bientôt ou je m'en vais. On ne lui répond pas.

"Mais voilà qu'un bruit se fait entendre, une porte épouvantable s'ouvre à deux battants, le Pape arrive suivi de ses cardinaux et ses chapelains.

"Rien de plus pressé pour sa Sainteté que de demander à mon fils qui il était.

"Je suis un tel, négociant du Canada.

"C'est bien, vous emporterez ma bénédiction pour votre évêque, et il tourne sur les talons."

"Ah! monsieur, c'est que mon fils a du front. Il quitte Rome pour aller voir le roi de Prusse (sic.)

"Arrivée au château du roi à Canton (capitale de la Prusse) il frappe à la porte sans plus de façon.

"Qu'est là, crie-t-on du de-dans?

"Mon fils répond: le roi de Prusse est-il ici?

"Non? C'est dommage, vous lui direz que c'est un tel, du Canada. Je n'ai pas le temps d'attendre, je suis trop pressé. Voici ma carte.

J'interromps ici l'historien paternel, car les points de côté, le fou rire m'étouffaient, je ne sais trop si je n'aurais pas été dans la nécessité de prendre le lit, quand on signala Laraltrie, village où je devais séjourner pendant quelque temps.

Je pris alors congé de mes compagnons, non sans avoir toutefois demandé au père de son fils, que s'il n'était pas trop pressé il eût à faire parvenir les voyages d'outre mer d'un négociant du Canada.

J'allai de suite m'installer au foyer hospitalier de mon ami

Lafontaine, et après m'être conforté l'estomac à une table, telle que cette maison a seule le talent d'en offrir, j'allumai une pipe de son bon tabac, lui racontant pour passer les ennuis de la soirée, les incidents de ce voyage en diligence.

AD. OUMET.

ELECTIONS MUNICIPALES DE LA PAROISSE ET DU VILLAGE DE ST. REMI.— A une assemblée tenue le 10 janvier, les messieurs suivants ont été élus conseillers pour la paroisse: François Bedard, fils, Chrysante Harel, fils, Isra. I. Ste-Marie, Jean-Bte. Gauthier, fils, Narcisse Picotte, Augustin Bonenfant et Jean-Bte. Yell. A la première session, M. François Bédard, fils, fut réélu maire, et M. A. Goyer N. P., a été de nouveau nommé secrétaire.

A une assemblée tenue le 10 janvier, les messieurs suivants ont été élus conseillers pour le village; A. Goyer, N. P., P. A. Ogleman, M. Brisson, Dr. Latour, J. Richardson, F. X. Bisson et L. Hébert.

A la première session, M. A. Goyer, N. P. fut élu maire, et M. C. Bédard, N. P., a été de nouveau nommé secrétaire. Nos meilleurs sympathies sont pour tout conseil municipal composé d'hommes aussi bien qualifiés.

Pie IX a fait, le jour de l'Epiphanie, la profession de foi que le successeur de St. Pierre fait tous les ans. Voici comment un correspondant de la *Minerve* raconte cette scène touchante:

Pie IX s'est levé debout sur son trône, et étendant les mains sur le livre des Evangiles que deux prélats tenaient devant lui, il a prononcé d'une voix forte, mais légèrement émue, la fameuse profession de foi de Pie IV qui résume le Concile de Trente, c'est-à-dire, toute la doctrine de l'Eglise. Il semblait aux assistants assister au divin colloque du Christ avec ses apôtres sur les bords du lac de Tibériade.

— Que dit-on du Fils de l'homme? — Qu'il est Elie, — qu'il est prophète. — Et vous, qui pensez-vous que je suis? — Et Pierre prenant la parole s'écrie: Vous êtes le Christ, Fils de Dieu.

Tout le monde est interrogé, et Pierre seul répond, ou du moins il répond le premier. Et c'est pourquoi le Sauveur s'adresse, à son tour, à lui tout seul et lui dit: Et moi je te déclare que tu es Pierre et que je bâtirai sur toi mon Eglise.

Pie IX, successeur de Pierre, renouvelle la scène de Tibériade: il parle le premier pour confesser le Christ. Et pendant qu'il parlait, il me semblait voir la frise de la coupole de Michel-Ange se détacher et venir lui faire une couronne toute rayonnante de ces paroles du Fils de Dieu: Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et je te donnerai les clefs du ciel.

Ensuite, cette profession a été lue à haute et intelligible voix par l'Evêque de Fabriano, Mgr Valenziani, qui possède un magnifique organe. Les Cardinaux sont allés, l'un après l'autre, prêter serment d'adhésion à cette formule, en posant la main sur le livre des saints Evangiles. Puis sont venus les Evêques, d'abord deux à deux, et ensuite quatre ensemble, parce que cette profession de foi eût demandé trop de temps, s'il eût fallu que chaque Prélat le fit l'un après l'autre. Même en adoptant cette méthode, la cérémonie a duré environ deux heures.

FAITS DIVERS.

L'archevêque de Lima, Pérou, ne pouvant assister au Concile, a envoyé au Pape une poignée d'or de la valeur de \$10,000. Ca vaut bien une poignée de mains.

On dit que l'ex-roi de Naples, François-Joseph, est si pauvre qu'il est obligé de vendre tous les mois l'un des tableaux précieux qu'il possède pour subvenir à ses dépenses.

La plupart des membres du nouveau gouvernement français sont jeunes, peu d'entre eux dépassent la cinquantaine. Le plus jeune est le marquis de Talhouet, né en 1829.

Les journaux de l'opposition en France ont 140,000 abonnés, pendant que ceux qui appuient le gouvernement n'en ont que 43,000.

On rapporte ici que Riel aurait été arrêté par les officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson et que l'insurrection était finie. Cette nouvelle demande d'être confirmée.

Mme. Howe, épouse de l'Hon. Joseph Howe, a failli se faire tuer par une paire de chevaux épouvantés qui vinrent se jeter dans sa voiture, qui fut brisée en pièces. Le timon lui porta sur le côté droit de la tête et lui fendit l'oreille. Le cocher est aussi sérieusement blessé.

Le correspondant du *Herald* de New-York fait ainsi le portrait de Riel, le chef des insurgés de la Rivière Rouge:

Il est âgé de vingt-cinq ans, sa taille est de cinq pieds sept pouces; il est très brun, ses yeux sont noirs, petits et très mobiles. Il ne porte pas d'uniforme et sort rarement du fort Garry. Quand il est consulté sur une question importante, il ne donne jamais sa décision immédiatement.

Victor Noir, cet infortuné jeune homme qu'une mort si soudaine vient de frapper à l'âge de 22 ans, à la veille de son mariage, faisait, à quatorze ans, des fleurs pour gagner sa vie. Il était devenu journaliste à force d'énergie et de persévérance.

Ardent et passionné il avait déjà eu plusieurs duels. C'était, disent les journaux français, un homme d'avenir.

Il est tombé victime des passions et des colères que Rochefort soulève en France.

L'évêque de Metz ayant offert au Saint-Père, au nom du couvent du Sacré-Coeur de son diocèse, une magnifique plume d'or, où étaient gravées les armes de Sa Sainteté:

— Ah! dit le Pape, c'est une plume pour signer les actes du Concile!

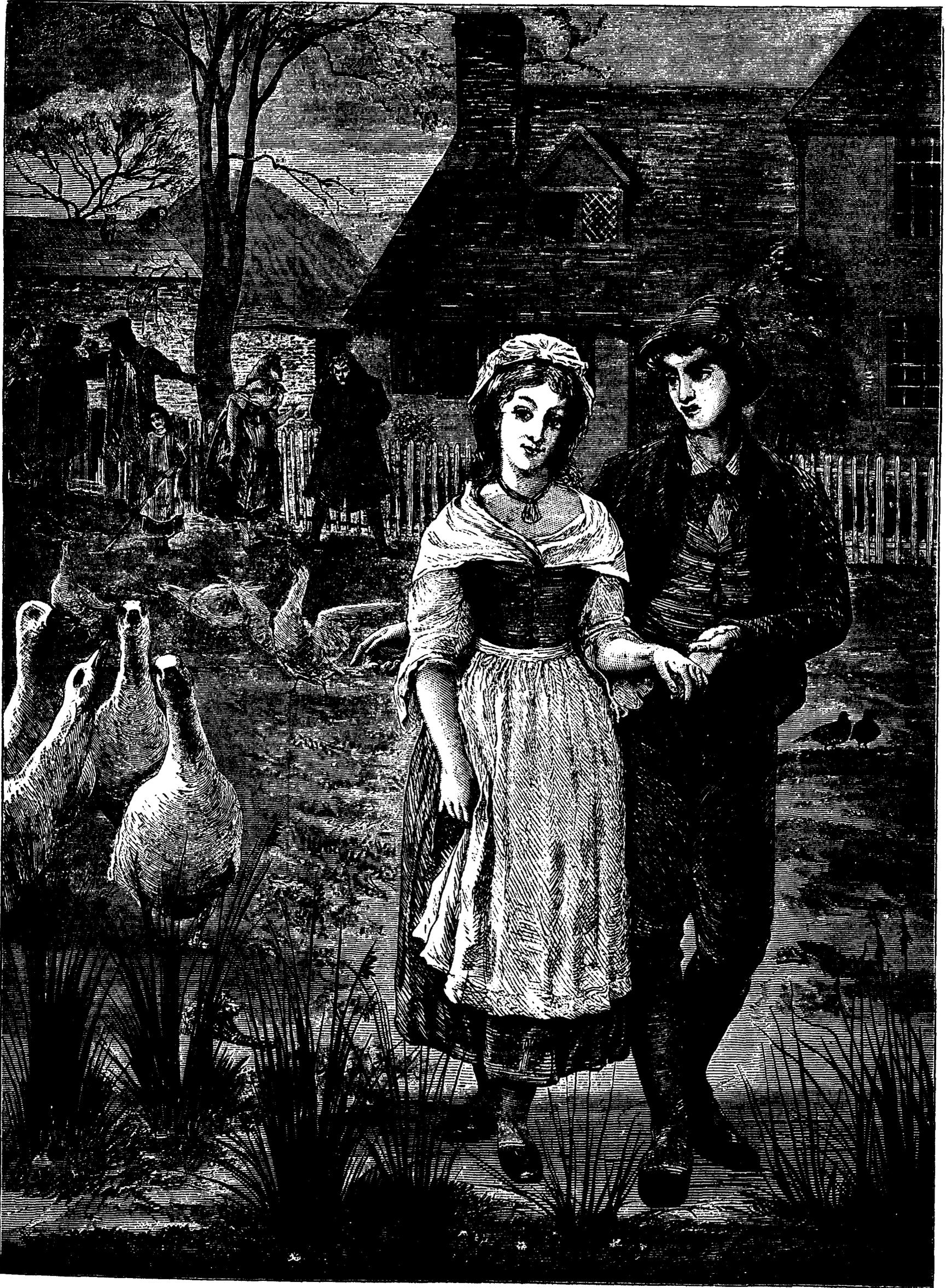
Mgr. de Metz fait alors jouer un ressort, et tire de la plume un billet de 1,000 francs.

— Je comprends, dit le Saint-Père; ceci c'est pour le papier et l'encre: on a voulu que rien n'y manquât.

Rochefort reçoit en ce moment des cartels de tous côtés. Aujourd'hui c'est Eugène de Mirecourt, le fameux pamphlétaire, qui le provoque, demain ce sont six officiers français qui vont ensemble lui présenter leurs cartes pour venger des injures faites à l'armée.

Les électeurs de Paris, prétendant que la vie du fameux démagogue leur appartient, lui ont défendu d'accepter aucun cartel.

Les journaux français ne manquent pas l'occasion de tirer parti de cette étrange conséquence du mandat impératif.



L'HISTOIRE NATURELLE ILLUSTRÉE.

QUELQUES ESPÈCES D'OIES.

M. EMILE OLLIVIER.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs l'homme remarquable auquel l'empereur Napoléon vient de confier les rênes du pouvoir.

Voici le portrait qu'un journal français fait de lui :

"Son apparence extérieure n'est point prévenante; sa raideur déconcerte; sa myopie le rend gauche, et donne à son regard une expression sans douceur. Il est de ceux qu'il faut voir de près et connaître beaucoup pour les apprécier.

Au fond, rien n'est moins complexe que la nature de son esprit et de son caractère. Il est fait de deux choses : l'honnêteté, la générosité : le jeu de ces deux passions explique l'homme tout entier, jusque dans ses moindres actes.

L'honnêteté le rend rigide; la générosité se traduit en quelques faiblesses. Ses fautes politiques—et il en a commis beaucoup—dérivent de là. Ses calculs ont été parfois incompréhensibles, parce que, ne se guidant pas sur les motifs ordinaires des hommes politiques, il n'a pas su plier sa rigidité jusqu'aux limites permises de la souplesse. Ses défaillances même, et elles n'ont pas été rares—ont eu pour cause l'excès—souvent puéril—de sa générosité.

"Le courage," a dit un homme qui n'a pas été tendre pour M. Emile Ollivier, "le courage, cette première vertu de l'homme, est peut-être chez M. Emile Ollivier supérieur encore au talent."—(Profils parlementaires. — M. L. de la Combe ?)

Cela est vrai, cela est juste, et pour ma part, j'ai encore présent à l'esprit le discours qu'il fit il y a quatre ans, — lors de l'interpellation des 45. La Chambre, hostile et méprisante, l'interrompait; la droite le fatiguait de ses murmures; la gauche de son dédain. Autour de lui, le petit noyau parlementaire le regardait d'un oeil soupçonneux, étonné de voir dans ses rangs un semblable allié. Lui, seul contre tous, au moment même de la défaite, affirmait l'avenir, le triomphe prochain, et ne faiblissait pas.

L'avenir lui a donné raison, et cela tellement que, malgré son peu de popularité, malgré l'hésitation de tous et la répulsion de quelques-uns, il est nécessairement aujourd'hui le pivot de la transformation de l'Empire. Il s'impose par la force des choses. Alors même qu'on ne voudrait pas de lui, — il ne manque pas de gens qui s'en passeraient — il faut le subir.

Sera-t-il à la hauteur de sa situation? Je le crois. Durera-t-il longtemps? Je ne sais. Ses qualités lui sont à lui-même dangereuses. Il n'a pas cette mobilité merveilleuse qu'avait M. Rouher et qui lui permettait de fuir, en se déplaçant, de céder en paraissant triompher; il ne possède pas ce que l'autre possédait si bien : l'art de l'évasion. Aux moments dangereux, M. Rouher savait se faire insaisissable; il trouvait l'issue, se dérobait, masquait sa retraite, et après avoir tout abandonné, pouvait dire encore : "Je n'ai jamais éprouvé d'échec."

Si M. Emile Ollivier tombe, il tombera "tout d'une pièce," et s'il est frappé, j'affirme d'avance que ce sera en pleine poitrine."

CORPS LEGISLATIF.—France.

Séance du 11 Janvier.

DISCOURS DE ROCHEFORT.

M. Henri Rochefort.—Un assassinat a été commis hier sur un jeune homme couvert par un manteau sacré, celui de témoin, c'est-à-dire de parlementaire. L'assassin est un membre de la famille impériale.

Je demande à M. le ministre de la justice s'il a l'intention d'opposer au jugement, à la condamnation probable, des fins de non-recevoir comme celles qu'on oppose aux citoyens qui ont été frustrés ou même bâtonnés par de hauts dignitaires de l'Empire.

La situation est grave, l'agitation est énorme. (Interruptions.) L'assassiné est un enfant du peuple. (Bruit.)

M. le président Schneider.—Hier il a été bien convenu que les questions introduites devaient être posées sommairement, sans développements. Votre question a été posée, elle est claire et nette; c'est au ministre maintenant à dire s'il veut y répondre dès aujourd'hui. (C'est cela.)

M. Henri Rochefort.—Je dis que l'assassiné est un enfant du peuple. Le peuple demande à juger lui-même l'assassin... Il demande que le jury ordinaire... (interruptions et bruit.)

M. le président Schneider.—Nous sommes tous ici les enfants du peuple; tout le monde est égal devant la loi. Il ne vous appartient pas d'établir des distinctions. (Très bien.)

M. Henri Rochefort.—Alors pourquoi donner des juges dévoués à la famille?..

M. le président Schneider.—Vous mettez en suspicion des juges que vous ne connaissez pas. Je vous invite, quand à présent, à vous renfermer dans votre question. Je ne puis pas permettre autre chose.

M. Henri Rochefort.—Eh bien! je me demande, devant un fait comme celui d'hier, devant les faits qui se passent depuis longtemps, si nous sommes en présence des Bonaparte ou des Borgia. (Exclamations: Cris à l'ordre! à l'ordre!) J'invite tous les citoyens à s'armer et à se faire justice eux-mêmes... .

M. le président Schneider.—Monsieur Rochefort, je vous appelle à l'ordre. (Très bien! très bien!) Il n'est pas permis de s'autoriser de l'immunité qui couvre les membres de cette Chambre pour prononcer de telles paroles. (Nouvelle approbation.)

M. Henri Rochefort.—Hier, à six heures du soir, cet homme n'était pas arrêté... (Le bruit couvre la voix de l'orateur.)



M. EMILE OLLIVIER.

M. le président Schneider.—J'invite la Chambre au calme et au silence; la question est grave, il ne faut pas qu'à la faveur du bruit on puisse prononcer des paroles qui ne seraient pas entendues du président. (Assentiment.) La parole est à M. le ministre de la justice.

S. Exc. M. Emile Ollivier, ministre de la justice et des cultes.—Messieurs, nous sommes la justice et le droit. Je vous demande d'être aussi le calme et la modération. (Très bien!) M. Raspail.—On a assassiné, cependant!

M. le garde des sceaux.—Permettez-moi de m'expliquer, vous me répondrez ensuite si cela vous convient. Vous interpelliez le gouvernement en l'outrageant. Le gouvernement vous répondra et il ne vous outragera pas. (Très bien! très bien!)

Un événement douloureux...
Un membre à gauche.—Ah! un événement douloureux!...
C'est un crime!

M. le président Schneider.—Je vous demande d'écouter en silence.

M. le garde des sceaux.—Si M. Rochefort connaissait un peu mieux les règles de la justice, dont il se prétend l'unique représentant, il saurait que lorsqu'un citoyen est mis sous la main de la justice, sous une accusation quelconque, il n'appartient à personne de devancer la décision de la justice et de le flétrir. (Très bien! très bien!)

Et ce n'est pas de moi qui représente la magistrature française, qu'on obtiendra un tel oubli des convenances. (Nouvelle approbation.)

Un événement douloureux s'est produit hier. Dès que le ministre de la justice en a été instruit, il a immédiatement donné l'ordre de procéder à l'arrestation du prince Pierre Bonaparte.

Cet ordre allait être exécuté, lorsque le prince Pierre Bonaparte, le devançant, est venu lui-même se constituer prisonnier à la Conciergerie.

Cette première mesure prise, il restait à déterminer la juridiction qui serait compétente pour statuer sur l'incrimination. Alors, par l'intermédiaire de M. le procureur impérial, le prince Pierre Bonaparte a fait demander à M. le ministre de la justice de vouloir bien saisir le jury ordinaire.

Le ministre de la justice a répondu qu'il se trouvait lié par un texte formel, par un sénatus-consulte obligatoire pour tout le monde, et que son seul droit comme son seul devoir était de faire appliquer la loi, sauf à rechercher ultérieurement si cette loi devait et pouvait être modifiée. (Très bien!)

J'ai soumis en conséquence immédiatement à la signature de l'empereur un décret qui convoque la haute cour.

Nous examinerons s'il ne convient pas d'abroger cette juridiction exceptionnelle, et peut-être serons-nous de votre avis; mais ce que je tiens à dire, puisque vous avez parlé comme quelqu'un qui ignore et parce qu'il importe aussi que le pays le sache, c'est qu'il ne s'agit pas de renvoyer la connaissance de l'inculpation relevée contre une personne appartenant à la famille de l'empereur, devant des juges sans dignité et sans indépendance.

Je ne tolère pas, monsieur, que vous disiez d'aucun magis-

trat qu'il manque de dignité et d'indépendance.

M. Rochefort.—Je consulte mes condamnations.

M. le garde des sceaux.—Vous n'avez qu'à consulter ceux de nos collègues qui siègent à côté de vous et qui tous les jours exercent leur profession devant les tribunaux; ils vous répondront que la magistrature française ne manque ni de dignité ni d'indépendance. (Très bien! très bien!)

M. Raspail.—Elle n'a pas d'indépendance du tout. (N'interrompez pas!—Laissez parler!)

M. le garde des sceaux.—Au surplus, la juridiction devant laquelle nous envoyons le prince Bonaparte, n'est pas de création récente; elle date de 1852; elle ne se compose pas seulement de magistrats; loin d'être privée de la garantie sociale et individuelle qui résulte d'un jury, elle se compose d'un jury plus nombreux que le jury ordinaire et choisi par la voie du tirage au sort parmi les conseillers généraux de tous les départements.

Vous faites à chaque instant appel à l'opinion publique du pays, pourquoi donc vous plaignez-vous que le pays tout entier, et non pas seulement la ville de Paris, soit le juge du prince Bonaparte? (Vive approbation.) Il importait que ces choses fussent dites, afin que l'opinion publique ne se fit pas de fausses impressions et que la vérité fût rétablie.

Qu'ajouterai-je après ces explications? J'affirme que le gouvernement a rempli son devoir (Oui! oui!); qu'il l'a rempli avec fermeté, avec promptitude, avec décision. (C'est très vrai!—Très bien! très bien!) Il continuera de se conduire de même.

N'exagérons pas la gravité de la situation; un homicide a été commis par un personnage haut placé, nous le poursuivons; et nous prouvons ainsi que, fidèles aux principes démocratiques, nous soumettons les grands comme les petits à la justice du pays. (Vives et nombreuses marques d'approbation.)

MM. Rochefort et Raspail.—C'est ce que nous demandons. M. le garde des sceaux.—Quant à ces excitations par lesquelles on essaye de soulever le sentiment populaire en parlant "d'homme du peuple tué" et en publiant dans les journaux des images sanglantes de nature à échauffer les imaginations, à exalter les têtes et à troubler les esprits, nous les contemplant avec impassibilité et sans craintes; nous sommes la loi, nous sommes le droit, nous sommes la modération, nous sommes la liberté, et si vous nous y contraignez, nous serons la force. (Très bien! très bien!—Bravos et applaudissements prolongés.)

Nous reproduisons des journaux français la scène du cimetière à Paris, lors de l'enterrement de Victor Noir, tué le 10 janvier par le prince Pierre Bonaparte.

Le cimetière est envahi. On marche sur les tombes. On monte sur les bordures qu'on brise. Il y a d'affreux drôles qui se mettent à cheval sur les monuments funéraires élevés. Les assistants sont indignés. Quelques uns vont trop loin dans leur colère: ils jettent des pierres à ces sacrilèges, et les pierres vont tomber sur des gens inoffensifs.

A un endroit où l'allée se rétrécit, la bière est enlevée du char et portée à bras. Derrière, vient M. Louis Noir, toujours assis sur les épaules de ses amis.

On descendit le corps dans la fosse. Et M. Millière, gérant de la *Marxillais*, prit la parole:

— "Le sang de Victor Noir fait déborder la coupe déjà pleine. Citoyen, nous te vengerons."

La foule répondit par les cris de "Vengeance! vengeance!" Après lui, M. Gustave Flourens dit un suprême adieu à Victor Noir. Il rappelle le drame d'Auteuil:

"Notre malheureux ami a été assassiné par un Bonaparte: il était jeune, il était bon, il était plein de cœur et d'avenir, et il est tombé sous la balle d'un assassin... Vengeance! Et quoique la famille se soit opposée à ce que nous conduisions le corps à Paris..."

Ici, Louis Noir interrompit M. Flourens:

"Non, il ne faut pas faire de ce pauvre corps un drapeau.

"Le véritable drapeau, c'est le souvenir de mon malheureux frère, drapeau que nous conserverons et que nous porterons haut et ferme. Mais je tiens à le proclamer, si nous ne sommes pas allés à Paris, c'est que nous n'avons pas voulu exposer encore ce cadavre aux balles des Bonaparte!"

Des cris unanimes de: "Vengeance!" et de: "Vive la République!" accueillent cette allocution.

M. Ulric de Fonville lui succède et raconte succinctement le drame d'Auteuil.

"Citoyens, s'écrie-t-il, en présence de cette tombe, en présence de vous tous, je jure que Victor Noir a été lâchement assassiné par un Bonaparte!"

"Sans raisons, sans motifs, sans provocation de sa part, il a été tué froidement devant mes yeux.

"Mais, attendons l'expiation!"

"Si nous n'obtenons rien de la justice impériale, nous aurons alors recours à la justice du peuple.

"Victor Noir, mon ami, mon frère, toi qui as arrosé de ton sang la demeure d'un prince, pour la sainte cause de la Liberté de la République,

"Je te vengerai!"

"Je te vengerai!"

"Je te vengerai!"

D'autres orateurs prennent la parole.

On entend successivement MM. Amoureux, Marotteau.

La sortie s'opère tumultueuse. On enfonce une porte qui va du côté du bois. Deux mille hommes s'en vont en chantant

la *Marseillaise*. Mais le plus grand nombre prend la rue du Cimetière et l'avenue de la Grande Armée.

Là, les bandes se forment et se massent. On chante la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, le *Chœur des Girondins*. Un jeune homme a accroché un foulard rouge à une canne et joue le rôle de tambour-major.

Un homme, bien trempé, arrache la canne et le foulard qu'il jette dans la boue, et donne au porte-drapeau improvisé une jolie paire de soufflets. Personne ne proteste.

Au rond-point de la Porte-Maillot, grande panique. Un jeune homme, grièvement blessé par un agent de police, à la barrière, est mourant, dans la boutique d'un marchand de tabac. Cela rend la foule circonspecte. On crie moins en approchant des fortifications.

LE RETOUR A PARIS.

Depuis quelques jours, les rapports de police ne laissent paraître aucun doute sur les dispositions des sociétés secrètes. Le mot d'ordre avait été donné aux ateliers et dans toutes les réunions publiques, de faire une manifestation imposante à Neuilly; on avait agité la question d'enlever le corps et de descendre sur Paris pour soulever le peuple avec ce cercueil.

Des résolutions énergiques furent prises; dans la soirée de mardi, M. Chevandier de Valdrôme alla prendre lui-même le maréchal Canrobert au Sénat pour arrêter avec lui les mesures à prendre de concert avec le ministre de la guerre.

L'heure de l'action était venue, l'heure de la patience était passée.

On va voir dans quel ordre d'idées se trouvaient les chefs du parti de l'ordre.

Un de nos amis a vu hier matin le maréchal Canrobert.

— Que comptez-vous faire en cas d'émeute, maréchal? lui a-t-il demandé.

— Mon Dieu! c'est bien simple, je veux aussi mon cadavre, moi; jusque-là je ne bouge pas; mais aussitôt qu'ils m'auront démolé un homme, rrrran!

— Comment, rrrran?

— Oui, cela veut dire que je jetterai s'il le faut quarante mille hommes par terre, et il ne me faudra que cinq minutes pour calmer Paris.

— C'est roide!

— Sans doute, mais, voyez vous, il faut cela. Ce que je crains le moins, ce sont des masses profondes et compactes. Deux régiments avec leurs chassapots, je n'en demande pas davantage.

Vers quatre heures et quart, le ministre de la guerre a traversé la salle des Pas-Perdus, et il est entré dans le vestibule de la présidence, à gauche.

Trois minutes après, un régiment des voltigeurs de la garde entrain dans la cour, sac au dos, au pas accéléré. Le colonel était à cheval, en tête. On plaça des factionnaires dans le jardin, en vedette, avec ordre de surveiller la place et le pont. Au même instant, une escouade de sergents de ville sortait au pas gymnastique et s'établissait en tête du pont de la Concorde, formant deux groupes gardés par des éclaireurs.

Plusieurs officiers de paix se tenaient auprès de la grille. A quatre heures vingt minutes, un fort détachement de police vint se ranger en bataille le long de la grille qui ferme la façade du Palais Bourbon.

En voyant la cour et le jardin de la présidence envahis par les voltigeurs de la garde, tous les promeneurs éparés dans la salle des Pas-Perdus se portèrent aux croisées; quelques députés rentrèrent dans la salle des séances pour faire part à leurs collègues de ce qui se passait.

Aucune émotion, d'ailleurs.

En somme, personne ne croyait au danger, ou du moins personne ne s'en préoccupait.

Les soldats, l'arme au pied, bivouaquaient dans l'avenue qui mène au Perron. Les tambours se tenaient prêts à battre; un clairon, debout à trois pas du lieutenant colonel, n'attendait qu'un signal pour sonner.

Au même instant, par la petite porte grillée du quai, on vit sortir un monsieur en bourgeois, à cheval, accompagné d'un officier supérieur, et suivi de quatre lanciers comme escorte. Il se dirigea d'une allure rapide vers le palais de l'Industrie.

C'était le ministre de l'intérieur qui, averti du mouvement des Champs-Élysées, allait prendre la direction des troupes massées du côté des quais et de l'avenue d'Antin.

Un ministre de l'intérieur à cheval, en bourgeois! Du parlementarisme tout pur...

Revenons à la colonne, de 60,000 personnes, qui se dirigeait vers Paris.

M. Rochefort, après avoir repris ses sens, remonte en voiture.

La multitude se groupe autour de lui en chantant la *Marseillaise* ou le *Chant du Départ*, et l'on marche vers la porte Maillot.

La barrière est franchie sans obstacle.

Des agents de police sont massés derrière les ramparts; le chemin de ronde et la gare sont noirs de tricornes.

La foule continue à chanter la *Marseillaise*, les sergents de ville ont sans doute des ordres pour ne pas intervenir; ils laissent crier.

La voiture de Rochefort est arrivée à l'Arc de Triomphe; là, les chaînes sont escaladées, et la foule, s'entassant autour du monument, crie de son immense voix, dont l'écho a dû arriver aux Tuileries: "Vive la République!" puis elle entonne la *Marseillaise*.

... Du haut de l'avenue, dit M. Alexandre Duvernois dans le *Figaro*, le sol disparaissait, les côtés de l'avenue étaient envahis; jamais plus formidable armée n'avait descendu en rangs serrés la fashionable promenade. C'était l'avant-garde du peuple, c'étaient les soldats de Rochefort.

A ce moment, nous fûmes enlevés dans cette foule et entraînés avec elle.

Tout à coup, dans la demi-obscurité du jour qui déclinait, on aperçut les chevaux, on vit luire les baïonnettes.

Les premiers rangs s'arrêtèrent... Des cris confus sortirent de ces poitrines, la *Marseillaise* fut remplacée sur toutes les lèvres par des exclamations heurtées:

— Nous sommes cernés!

— Voilà les assassins!

— Pillons les boutiques d'armuriers...

— Enlevons-les!

Cette mêlée dura une minute ou deux: un roulement de tambour vint couper les respirations haletantes.

— Nous sommes trahis! Aux armes! On va nous fusiller! Sauve qui peut!

Deux ou trois mille personnes se jetèrent dans les allées. Nous nous trouvions à la hauteur du Rond-Point. Les petits jardins furent envahis, les plantes foulées aux pieds.

Un second roulement suivit de près le premier.

Alors le désordre fut à son comble, les femmes se virent renverser; deux fiacres, dans l'avenue Montaigne, furent brisés; on fuyait dans toutes les directions.

Nous fûmes emportés dans un tourbillon humain d'une impétuosité et d'une force inouïes; en dix secondes nous nous trouvions avenue Gabriel.

C'est là que le troisième roulement nous surprit. Nous fîmes halte et nous prêtâmes l'oreille, nous attendant à une décharge générale.

Ce roulement est doublé pour donner plus d'effet à la sommation finale. Silence complet, silence de mort, auquel le moindre incident peut mettre fin. En ce moment Rochefort descend de son fiacre et dit:

— Nous rentrons tranquillement à Paris, vous n'avez pas le droit de nous en empêcher.

— Si vous ne vous retirez pas, répond le commissaire, les troupes vont agir.

— Mais je suis député, et par conséquent, inviolable.

— Je vous connais, je sais que vous êtes député, mais cela n'empêche pas que si vous résistez on tirera sur vous comme sur les autres.

Rochefort conjure la foule de se retirer. Lentement la cavalerie s'avance, on se disperse dans toutes les directions.

Rochefort était dans un effrayant état de surexcitation. Il tremblait, son visage était presque livide. Il semblait comprendre que sa vie et celle de bien des gens ne tenait en ce moment qu'à un fil.

AU CORPS LEGISLATIF.

Très vive émotion dans la salle des Pas-Perdus.

Le bruit se répand que quarante mille hommes descendent les Champs-Élysées, qu'ils ramènent M. Rochefort en triomphe, qu'ils veulent envahir le Corps Législatif.

De minute en minute, dans la salle des séances, les huissiers apportent, soit à M. Emile Ollivier, soit au général Lebœuf des télégrammes que les ministres se passent les uns aux autres.

Le bruit se répand qu'on aperçoit du pied de l'obélisque d'interminables colonnes noires qui descendent les Champs-Élysées. L'émotion redouble. Un quart d'heure se passe. L'un des bataillons du Corps législatif s'ébranle au pas de course dans la direction du quai. Un instant après des curieux appartenant au monde de la presse arrivent au palais Bourbon et racontent qu'une charge vient d'avoir lieu dans les Champs-Élysées, que leur voitures ont failli être renversées; enfin, que la cavalerie qui occupait le palais de l'Industrie a pris position, et que l'on va mettre le sabre au poing.

Tout à coup on se porte en foule vers l'entrée du Corps législatif. M. Rochefort descend de voiture; il traverse la salle des Pas-Perdus.

Quelques personnes font remarquer à haute voix qu'il paraît fort ému. Il se retourne, et dit: "Il y a tout simplement qu'on ne peut pas revenir d'enterrer ses amis sans être menacé de fusillade!"

On se porte aux tribunes, s'attendant à quelque incident. M. Rochefort ne fait son entrée dans la salle des séances qu'un quart d'heure après. Il est aussitôt entouré de députés de la gauche, qui lui demandent des nouvelles. Tous les ministres ont les yeux fixés sur lui. Les vêtements de M. Rochefort sont tachés de boue; il est plus pâle encore que de coutume; il semble accablé de douleur. Jusqu'à la fin de la séance, on s'attend à entendre parler M. Rochefort. Il se lève en effet deux fois, étendant le bras pour demander la parole. Ses forces étaient épuisées ou les députés de la gauche l'ont-ils déterminé à se taire? C'est ce que tout le monde se demande.

ESQUISSE BIOGRAPHIQUE.

SOLOMON JUNEAU.

Sur la rive ouest du Lac Michigan, s'élève la jeune et grande ville de Milwaukee, arrosée par la rivière de ce nom. Sa date de naissance ne remonte pas loin et pourtant sa population compte déjà plus de cent mille âmes. Si le plus vieil habitant de Milwaukee n'est pas comme celui de San Francisco à peine majeur, il n'a pas encore atteint du moins la quarantaine.

Cette ville est avant tout essentiellement commerciale. Comme plusieurs cités de l'ouest, ce futur grenier du monde, elle s'occupe du commerce de grain sur une grande échelle. Elle expédie annuellement des centaines de mille barils de farine et des millions de boisseaux de blé, (1) dont le Canada reçoit sa bonne part. Elle exporte aussi considérablement de porc, bœuf et beurre. Ses expéditeurs ont à leur disposition de magnifiques voies de transit. La rivière Milwaukee a été assez bien creusée pour faire flotter les vaisseaux du plus fort tonnage qui sillonnent le lac Michigan. Maintes voies ferrées aboutissent à la ville, aussi l'infatigable locomotive traîne sans cesse dans l'intérieur de lourds convois de substances alimentaires.

Le centre de la cité est le plus bruyant. C'est le quartier du négoce, la foire, le rendez-vous des acheteurs et vendeurs. Les hommes affairés et les camions pesamment chargés s'y croisent incessamment. A l'est et à l'ouest sont étagées de magnifiques résidences construites généralement en une brique couleur crème et particulière à la ville, le terrain y est ondulé et domine les flots argentés du lac.

Sauf la partie commerciale, les rues toutes régulièrement alignées sont bordées d'arbres qui au temps de la feuillée leur donnent le plus riant aspect. Avec la position vraiment enchanteuse qu'elle occupe, avec la beauté de ses sites et le mouvement continu que lui imprime le commerce, Milwaukee a une physionomie réellement pittoresque et intéressante. Le lac lui envoie ses brises rafraîchissantes et elle est l'une des villes les plus salubres de l'ouest.

Milwaukee est embellie par plusieurs beaux édifices publics, ceux du gouvernement et de la ville, près de quarante églises dont sept à huit catholiques; il y a aussi maints établissements d'éducation et plusieurs couvents dirigés par les sœurs, des bibliothèques publiques, institutions littéraires, journaux quotidiens, etc.

Comme St. Louis, St. Paul, Dubuque, Faribaultville et

(1) D'après un journal commercial des Etats-Unis, la grande métropole commerciale des lacs aurait exporté durant l'année écoulée 1.210.194 barils de farine et 14.271.860 boisseaux de blé, et en décembre 1869, il y avait encore 1.685.000 boisseaux de blé emmagasinés.

bien d'autres, Milwaukee doit le jour à des Canadiens, dont l'un le regretté Solomon Juneau est regardé, à juste titre, comme le fondateur. En retraçant rapidement la vie de ce compatriote, le lecteur assistera en même temps au laborieux enfantement de la plus grande ville du Wisconsin, à laquelle feu l'hon. Solomon Juneau a si dignement attaché son nom.

I.

The noble and good M. JUNEAU.

C. D. HOLTON. *Commercial History of Milwaukee.*

Solomon Juneau n'est pas, comme l'assurent plusieurs écrivains, le premier canadien qui ait dressé sa tente sur les bords lointains de la rivière Milwaukee. Plus d'un aventureux coureur des bois avait bien, avant lui, foulé ce sol vierge. Et on y faisait la traite des pelleteries dès 1762.

La sauvage tribu des Menomonee, transplantée plus tard à l'Ouest, avait groupé ses wigwams dans cette solitude; mais le caractère farouche de pareils hôtes n'empêcha pas les traitants de se risquer à faire leur connaissance. Un nommé Alexandre Laframboise se fixa au milieu d'eux vers 1785. Il retourna ensuite à Mackinaw et son frère alla continuer son commerce de fourrures. Celui-ci y demeura plusieurs années, mais à raison de mauvaise gestion, Alexandre Laframboise dut interrompre son négoce probablement en 1800. Ses descendants habitent maintenant Chicago.

Laframboise avait eu à son service un nommé Stanislas Chappue. (1) Ce dernier pilota en 1816 avec Augustin Grignon, le parti de soldats américains commandés par le Col. Miller, pour aller faire reconnaître l'autorité américaine à la Baie Verte.

Un autre traitant, Jean Baptiste Beaubien, plus tard citoyen de Chicago, s'y établit aussi presque en même temps que Laurent Fily, envoyé vers 1805 par Jacob Franks, de la Baie Verte, avec un approvisionnement de marchandises afin de les échanger avec des peaux de daim. La maison de traite où Chappue était employé abandonna Milwaukee, mais Jacques Vieau y avait précédemment fait le commerce des pelleteries qu'il continua chaque hiver, sauf celui de 1811-12, jusqu'en 1818, temps où son gendre, Solomon Juneau vint s'y établir. (2) Celui-ci avait été un peu dévancé par James Kinzie et Hippolite Grignon, tous deux en quête de fortune.

II.

Notre héros, qui commence à entrer en scène, naquit, suivant Bibaud, en 1792, à Repentigny, sur la rivière de l'Assomption. Il se fit remarquer de bonne heure par la force de sa volonté et cet esprit d'entreprise dont sa carrière aventureuse fournit un si frappant exemple. (3) Mais l'écrivain canadien se trompe évidemment en disant, que ce jeune homme à l'âme fortement trempée, laissa son pays au printemps de 1828 et atteignit les contrées de l'Ouest. C'est plutôt vers 1810 ou avant. Durant deux années de vie solitaire, Juneau se levait avec le soleil et se couchait avec lui, n'importe où, mais toujours à la belle étoile, tantôt sous un rocher et quelquefois dans le creux d'un arbre, comme il le disait dans ses lettres à sa famille. (4)

Il fut plusieurs années au service de la *Compagnie de fourrures de la Baie d'Hudson*, comme *voyageur*. Il visita ensuite la Prairie du Chien où il eut la bonne fortune de rencontrer un de ses oncles. Ce généreux parent lui conseilla d'abandonner ses occupations à la Compagnie, qui ne lui donnaient aucune perspective d'avenir. Non content de lui solder une dette de \$300, il y ajouta l'approvisionnement nécessaire pour commencer la traite avec les Menomonee dans le voisinage de Milwaukee.

Juneau se fixa sur les bords de la rivière Milwaukee en automne 1818, et non au printemps de 1830, ainsi que l'affirme Bibaud. Il commença sans délai la rude tâche de pionnier, et le 14 septembre 1818, il s'installait avec sa femme et un enfant dans une informe cabane, formée de pièces de bois superposées et plus ou moins dégrossies. La rustique habitation s'est aujourd'hui effacée devant la magnifique bâtisse connue sous le nom de *Ludington's block*. La vie devait être bien ennuyeuse dans cet endroit désert, car, sauf quelques traitants, il fallait pour *voisiner*, — ce que Volney déclare être un véritable besoin pour les français, — se rendre à Chicago, à la Baie Verte ou à la Prairie du Chien. On dut donc se refuser longtemps le plaisir de ces distractions.

En 1825, Juneau reçut la visite d'un de ses parents, John H. Forda, qui nous parle de l'humble passé de Milwaukee! (5) L'opulente capitale n'existait alors qu'en embryon. La cabane primitive de notre héros érigée sur une petite élévation en arrière de la rivière, nombre de cahutes où logeaient des métis et quelques français mariés à des squaws, étaient loin évidemment de déceler le berceau de la future métropole du Wisconsin. La main de l'homme n'avait pas corrigé les défauts de la nature des alentours encore dans tout leur aspect sauvage. A l'est et au sud s'étendaient de vastes terrains couverts de fourrés, de buissons, de hautes herbes et en partie marécageux. Le lac déployait ses eaux à une distance de deux milles, et à l'ouest coulait la rivière Milwaukee, sur laquelle glissait le frêle esquif de l'indien. La scène a subi sans doute une véritable métamorphose, cependant un ancien habitant pourrait encore reconnaître la fidélité du tableau.

Juneau était alors le seul marchand dont le village en miniature put s'honorer. Il n'eut pas été long pourtant de faire l'inventaire de ses marchandises, ne valant peut-être guère mieux que les bric-à-brac du jour. Il les avait achetés à la Baie Verte et les avait fait transporter par un bateau de Mackinaw.

M. Forda laissa Milwaukee dans l'été de 1825. Il prit passage à bord d'un bateau de Juneau qui se rendait à l'Île Sacrée (6) pour emporter des marchandises à son retour. Comme les *voyageurs* étaient rares, Forda fut bien

(1) Rameau écrit Chappin dans *La France aux Colonies*, Page 346.

(2) Grignon's recollections.

(3) *Panthéon Canadien*.

(4) *Ibid.*

(5) *Reminiscences of Wisconsin*.

(6) Mackinaw ou Michillimackinac.

aise de seconder la manœuvre jusqu'à la Baie Verte, où l'on pouvait se procurer des aides. Ce dernier revint passer deux jours au poste de Juneau en 1827; il avait un message de Charles Larabée, de la Baie Verte, pour l'heureux seigneur d'un bien modeste domaine. Cependant les affaires s'étaient améliorées lentement, et les opérations mercantiles de Juneau semblaient fort prospères. Un nouvel enfant était venu grossir la famille de notre héros, qui pouvait entrevoir l'avenir avec espoir.

III.

L'établissement de Juneau commença à faire parler de lui et à attirer l'attention des émigrants.

Au printemps de 1835, un bureau de terres ayant été établi à la Baie Verte, des terrains de Milwaukee furent mis en vente, et Juneau en acheta cent trente acres, situés sur la côte est de la rivière, directement au nord de la rue nommée Wisconsin. M. Geo. H. Walker, venant de la Virginie, et M. Byron Kilbourn, du Connecticut, firent aussi des acquisitions considérables d'immeubles, le premier à l'endroit portant le nom de *Walker's Point*, et l'autre sur la partie ouest de la rivière, connue depuis sous le titre de ville Kilbourn. Ces trois pionniers se trouvèrent à un temps propriétaires de presque toute la ville. Chacun avait fait ses achats de terrains dans le rayon, où il croyait que devait s'étendre plus tard la cité, dont la silhouette semblait se dresser à travers les nuages de l'avenir.

Les aventuriers et travailleurs vinrent en bataillons serrés augmenter le nombre des occupants; on se mit activement à l'œuvre et Salomon, chef de la nouvelle république, traça lui-même les rues et organisa le travail. On érigea plusieurs belles maisons dans l'été de 1836 et les nombreuses demandes des spéculateurs firent hausser considérablement le prix des terrains. Juneau vendit vers ce temps un intérêt indivis dans ses propriétés à M. Morgan L. Martin. Il laissa son humble demeure pour aller habiter une belle résidence érigée sur le lot même où s'élève maintenant la maison de banque Mitchell; il construisit un grand magasin à l'endroit nommé "Ludington Corner."

En 1836, Juneau faisait de grandes affaires commerciales, soit par le débit de ses marchandises ou par la vente de ses nombreuses propriétés. Les magasins étaient alors approvisionnés de stocks considérables d'une valeur de deux à \$300,000, et que l'on croyait pouvoir écouler promptement aux nombreux arrivants. La fièvre de la spéculation se mit de la partie. La hausse des prix de terrains fut telle à cette date éloignée qu'elle a été peu dépassée depuis. On y improvisait les magasins. Ainsi un spéculateur arrivait à un certain jour avec un stock d'effets et le lendemain il était prêt à en disposer. On faisait les choses sur le principe Californien. La maison de débit se composait de pièces de bois brutes mal jointes, la terre servait de plancher, et souvent une couverture suspendue aux solives supérieures servait de séparation; car une partie était destinée au magasin et l'autre au logement; cela se louait une piastre par jour!

La ville fut inondée d'aventuriers jusqu'à la fermeture de la navigation. Un grand nombre firent de l'argent et ils désertèrent alors la localité pour aller courir après de nouveaux pays de Cocagne. Le décampement fut si général que Milwaukee resta avec bien peu d'habitants. Les marchands et hommes d'affaires durent y passer l'hiver le mieux possible.

Juneau avait vu sa bourse gonfler d'une manière inespérée durant les quelques mois de vie ardente dont avait jouie Milwaukee. Ses richesses étaient évaluées alors à pas moins de \$100,000. Avec la hausse des propriétés au printemps, il avait chance de doubler cette somme. On pouvait voir Juneau à ce temps allant recueillir chaque soir à son magasin le prix de revient de la journée, jamais moindre de huit à \$10,000, puis loger ce papier-monnaie dans le chapeau qu'il portait. Bien mal lui en prit de faire servir son couvre-chef de coffre de sûreté, car un jour dans une réunion un peu tumultueuse, un quidam en administrant quelques vigoureux horions atteignit le malheureux chapeau, qui alla tomber au loin avec les \$10,000 en billets, envolés dans toutes les directions comme des feuilles d'automne.

Juneau ne s'avisait jamais de thésauriser. Il mettait son argent à la disposition de tous ceux qui pouvaient y avoir quelque titre. On était toujours certain de le voir souscrire libéralement pour quelque œuvre d'amélioration publique ou de charité.

En 1836, il bâtit l'un des premiers schooners qui aient sillonné le Lac Michigan; ce bateau jaugeait 90 tonnes.

Le printemps de 1837 trompa toutes les prévisions des habitants de Milwaukee, dont le nombre s'élevait alors à environ sept cents. Les affaires en général subirent un mouvement rétrograde. Les flots d'émigrants allèrent se porter sur d'autres rivages; le papier-monnaie en circulation tomba en une dépréciation semblable à celle des monnaies de carton durant le régime français en Canada; les immeubles ne trouvèrent plus d'acheteurs. Beaucoup de propriétaires qui avaient des paiements à faire, ne pouvant liquider, furent obligés de recourir à la faillite. Décidément la situation s'assombrissait.

Plusieurs citoyens furent forcément obligés de laisser la localité et ils allèrent s'établir sur les terrains situés entre les rivières Milwaukee et Block, lesquels ne furent publiquement vendus qu'en 1839. On avait fait à cette date des défrichements assez étendus. Plusieurs terres étaient assez bien cultivées pour valoir de dix à cent piastres l'acre, mais leurs occupants n'ayant pas un liard pour acquérir les titres de propriété, bon nombre furent obligés de s'en désister à des conditions onéreuses.

Un bureau de terres fut établi à Milwaukee en 1837 ou 38 et l'adjudication de bon nombre de propriétés se fit promptement.

Malgré l'inaction du commerce, Juneau sut alors même faire acte de générosité et de bon citoyen. Il choisit quatre beaux lots sur lesquels il érigea une cour de justice et en fit présent au comté. Cette largesse dit l'esprit hautement libéral du donateur.

MM. Alex. Mitchell, Harvey, Birchard, Ludington, Eldred et autres capitalistes s'établirent sur ces entrefaites

à Milwaukee et ils achetèrent pour \$100 chacun des lots vendus antérieurement pour \$1000 et \$1500 et dont la valeur a aujourd'hui quintuplé.

Mais les affaires sortirent finalement de leur état languissant, le prix des terres augmenta rapidement et leurs possesseurs purent jouir bientôt d'une honnête aisance.

IV.

En 1846, la législature passa un acte divisant le comté de Milwaukee et créant le comté de Waukesha. Elle octroya aussi une charte incorporant la ville de Milwaukee.

A la première élection municipale, les suffrages unanimes des citoyens se portèrent sur Salomon Juneau pour l'élire comme maire. Aucun, dit un narrateur, (1) ne méritait mieux cet honneur que l'ancien pionnier—*old pioneer*—qui avait vu la ville sortir de terre et s'était associé à sa bonne ou mauvaise fortune. Personne n'avait plus aidé que lui à sa prospérité et à son prompt agrandissement, car elle comptait alors plus de 9,000 individus, et l'année suivante ce chiffre était porté à 14,105.

Juneau laissa subséquemment Milwaukee où il eut probablement des revers de fortune. Il alla se fixer au village de Theresa, comté de Dodge, lequel, dit un écrivain (2), devrait plutôt porter le nom de notre compatriote. Ce dernier avait une nombreuse famille à laquelle il sut par un rude travail donner une existence aisée.

On est porté à croire que Juneau revint s'établir à Milwaukee, car, suivant Bibaud, il tomba malade dans son dernier voyage, le 12 novembre 1856. Il dit à un ami qui l'accompagnait: "J'espère être bientôt à Milwaukee, je serai heureux de la revoir, car je ne pense pas y avoir un seul ennemi. Il n'eut pas cette consolation. Mais le 28 du mois, les citoyens lui firent des obsèques publiques. L'évêque catholique officiait et le R. P. Teardon prononça le panégyrique du défunt. Les journaux en deuil firent aussi longuement son éloge. Les Indiens avaient beaucoup d'affection pour celui qu'ils appelaient le vieux Salomon—*old Salomo*—et ils lui avaient donné un tombeau temporaire. Une sauvagesse lui avait pris les mains en pleurant tout bas, y avait imprimé un baiser, puis l'avait quitté silencieusement; une autre avait coupé une mèche de ses cheveux. (3)

Juneau était membre de la Société Historique du Wisconsin, à laquelle il fit plus d'une donation libérale, tant pour enrichir ses archives historiques que pour orner sa galerie de peinture. Aussi dans le rapport fait en 1857 du comité exécutif de cette association, on suggérait d'attester par quelque témoignage public le respect dû à la mémoire d'un homme aussi universellement estimé, et qui avait tant fait pour la prospérité de la ville et le bien général.

Ce compatriote a laissé des fils qui ont marché sur ses traces et on peut citer avec honneur les honorables Paul et Narcisse Juneau, dignes légataires de ses nobles traditions.

JOSEPH TASSÉ.

(1) Lockwood. *Early Times and Events in Wisconsin.*

(2) *Ibid.*

(3) *Pantheon Canadien.* Page 164.

JURISPRUDENCE.

"LA REVUE LEGALE."

Un jour, il n'y a pas très longtemps de cela, deux habitants se rencontrèrent au marché d'une ville quelconque, qui n'est ni Montréal, ni Québec; l'entrevue fut assez gaie, sans être fort cordiale. C'étaient pourtant d'anciens amis; ils étaient même voisins: mais un procès les avait séparés pendant longtemps. Il y avait déjà plusieurs mois que le jugement avait tranché la difficulté entre eux; mais c'était la première fois qu'ils se parlaient depuis, et, naturellement, le début était assez froid.

Le perdant se faisait modeste, le gagnant voulait être magnanime. La glace, la réserve feinte disparut bientôt pour faire place à l'ancienne franchise. De là à parler du procès, à s'expliquer loyalement sur les causes de leurs querelles, il n'y avait plus qu'un pas, et ce pas fut vite franchi. "Dis donc, exclama le plaideur victorieux, à son ami malheureux, comment se fait-il que tu aies entrepris ce procès avec moi? L'affaire était si claire, pourtant! Tous les juges étaient de mon côté; il y avait déjà eu un procès pareil, et un jugement qui me donnait raison."

"Je pense bien que tu dis vrai, retorque la victime, mais mon avocat m'a dit la même chose et m'a également montré un jugement qui m'assurait le succès."

C'est là l'histoire de la plupart des plaideurs: le défaut d'uniformité dans la jurisprudence, est la source d'une foule de procès. Il faut assigner plusieurs causes à ce fâcheux état de choses: les juges en sont passablement responsables; la manière dont est organisée l'administration de la justice y contribue largement. Nous admettons que le barreau doit aussi porter une grande part de la responsabilité. En temps et lieu, nous parlerons des deux premières causes; et nous le ferons avec respect, mais avec une parfaite indépendance de ceux qui font, comme de ceux qui appliquent la loi.

Le barreau est aussi, avons-nous dit, beaucoup à blâmer. Les réformes récemment introduites, n'ont pas encore eu le temps de produire leurs effets. Nous pensons néanmoins, qu'elles ne sont pas encore suffisantes. A la ville, mais surtout à la campagne, on n'étudie pas assez; c'est là un fait incontestable. La paresse et l'ignorance des avocats engendrent des maux incalculables; si le magistrat n'est pas éclairé par l'avocat, si la cause lui est mal présentée et mal faite, comment veut-on qu'il juge

bien? Et combien de procès seraient évités, si l'avocat, bien renseigné, possédait à fond tous les principes de droit et de législation!

Nous sommes heureux de constater pourtant que le barreau comprend ces grandes questions et ces grands intérêts, et qu'il s'opère partout, parmi les notaires comme parmi les avocats, un mouvement très accentué pour améliorer l'état de choses existant.

Pour ne parler que des districts ruraux, c'est de Sorel qu'est parti ce mouvement, dont l'Hon. T. J. J. Loranger est l'âme. Il a été vaillamment secondé par MM. Mathieu et Germain, fondateurs de la "Revue Légale," dont il est, lui, le principal collaborateur. Cette revue n'est pas assez connue; la presse des grandes villes en a à peine parlé. Elle a débuté modestement, dans l'ombre. C'est peut-être à cause de cela qu'elle est aujourd'hui solidement assise et qu'elle est incontestablement la meilleure revue de jurisprudence que nous ayons dans le pays.

M. Mathieu est le shérif du district de Richelieu, tout le monde sait cela. Mais ce qu'on ne sait pas, ou ce qu'on ne sait pas assez, c'est que M. Mathieu, quoiqu'encore tout jeune, est déjà un érudit. Il sait allier, à un caractère très affable, un esprit sérieux et un goût ardent pour les études légales et archéologiques.

M. Germain, son co-éditeur de la "Revue Légale," est un jeune avocat de talent et de travail. Le juge Loranger les a jugés dignes de sa collaboration. C'est dire que leur revue doit être instructive et intéressante.

Ils débutaient en mai, 1869. Voici en partie leur programme:

"Nous nous ferons plus spécialement l'écho des besoins des districts ruraux. Nous croyons que, comparativement, ces derniers ne sont pas, quand à l'organisation et à l'administration judiciaires, sur un pied d'égalité avec les grands centres. Nous travaillerons donc de toutes nos forces à obtenir des améliorations, et à faire atteindre à la décentralisation son but effectif.

"En publiant les décisions de tous les tribunaux, notre but est de provoquer l'uniformité dans la jurisprudence, et de faire de notre publication un recueil ou un dictionnaire d'une consultation et d'une citation faciles. A cette fin, chaque livraison contiendra un sommaire analytique des matières, et nous fournirons à nos abonnés, à la fin de chaque année, une table analytique détaillée des matières contenues dans les douze livraisons de l'année.

"Nous sommes heureux d'inaugurer notre Revue par la publication d'un ouvrage inédit, d'une grande importance, composé par le savant Juge Loranger, *Sur le Droit Civil suivant l'ordre du Code Canadien*. Le nom de l'auteur, si avantageusement apprécié des légistes, suffit pour son éloge. Il assure son mérite et est pour notre Revue la meilleure des recommandations.

"Nous publions encore, concurremment ou successivement, *Un Traité sur les devoirs du Shérif*, par M. Mathieu, et *Un examen critique sur l'organisation judiciaire, l'administration de la justice et le Code de Procédure*, par M. Germain.

"Ainsi notre Revue sera un Recueil de jurisprudence théorique et critique, et une collection d'arrêts.

"Notre but est de travailler dans les intérêts des professions légales, d'encourager l'étude du droit, et de faire de notre publication une œuvre pratique qui puisse servir de ralliement et d'organe à la jurisprudence de ce pays."

Le Juge Loranger est donc à préparer sur "Le Droit Civil du Bas-Canada suivant l'ordre du Code," des commentaires de la plus haute importance. Tous ceux qui connaissent l'Hon. Juge désirent vivement que ses occupations ministérielles, pourtant si nombreuses, puissent lui laisser le loisir de terminer cette œuvre.

"L'Introduction" en est déjà prête et a été publiée; elle couvre de 25 à 30 pages de chaque livraison de la "Revue," depuis mai à novembre dernier, moins deux numéros.

Quelques extraits de cette introduction feront connaître l'esprit et la méthode des commentaires.

"Un écrivain distingué par ses travaux juridiques, M. Bergson, remarquait dans un "Aperçu historique sur les origines du droit civil moderne de l'Europe," qu'en résumant les éléments épars de ses institutions civiles dans un code uniforme, la France avait renoncé pour toujours à ses traditions juridiques. Et ce qu'il disait du Code Napoléon il pouvait l'appliquer à la plupart des Codes modernes.

"Le Code Civil du Bas-Canada échappe pourtant à cette observation. En élevant ce nouveau monument de législation, nous n'avons pas rompu avec notre passé juridique. Nous en avons au contraire perpétué les traditions et raffermi l'autorité. Une pensée innovatrice n'a pas inspiré la codification de nos lois. Conserver en perfectionnant, et non créer ou détruire, a été l'objet du Législateur.

"En proposant la loi de 1857, deux plans distincts s'offraient à son choix. Il pouvait démolir l'édifice de nos lois civiles pour en élever un nouveau, ou le reconstruire sur ses assises, se contentant d'en adapter la forme et la distribution aux besoins nouveaux. Pour parler sans figure, il était en son pouvoir de créer une législation nouvelle ou de coordonner l'ancienne, en en rassemblant en un seul volume les éléments disséminés dans des milliers de livres; et il a sagement embrassé le dernier parti.

"L'homme est soumis à la loi sous le triple rapport de sa personne, de ses biens et de ses actes, et chaque loi l'affecte principalement sous un de ces rapports. La même loi peut affecter sous plusieurs de ces rapports, en ce qu'un statut peut à la fois se rapporter à sa personne, à ses biens et à ses actes. Mais chaque disposition légale a toujours pour objet principal un des membres de notre division, c'est-à-dire, soit la personne, soit les biens, soit les actes, les autres n'en étant affectés que secondairement. Suivant la théorie sur cette matière qui sera développée au long sur l'article 6 du Code, les statuts personnels sont ceux qui régissent l'état ou la capacité des personnes; les statuts réels sont ceux qui régissent les biens, soit à raison de leur nature, de leur disposition, ou de leur affectation; et les statuts de la troisième classe que

On appelait autrefois mixtes, mot qu'a répudié la science moderne comme impropre (un statut ne pouvant à la fois avoir la personne et les biens comme objet principal), pour y substituer le mot *actes de l'homme*, traduisant par actes considérés sous la double acception de l'engagement et de l'écrit qui le constate, le mot *actes* de la division de Gaius; les statuts des actes de l'homme, dis-je, sont ceux qui affectent soit la forme soit la substance ou l'effet des contrats, abstraction faite de son état ou capacité et de ses biens.

"Ainsi en thèse générale les lois du premier livre du Code qui traite des personnes et de leur état et capacité, doivent se ranger dans la catégorie des statuts personnels; le second livre qui traite de la propriété et de ses modifications dans celle des statuts réels, et les matières du troisième livre dans la seconde et la troisième classe, suivant qu'elles se rapportent aux biens ou aux actes de l'homme, mais plus dans la seconde que dans la troisième, puisque la plus grande partie des articles de ce livre traite des moyens d'acquérir la propriété."

M. Loranger a tenu parole, et son introduction, chef-d'œuvre de clarté et de style, nous révèle la connaissance approfondie qu'il possède du Code, des principes qui l'ont inspiré et des conséquences qui en découlent, de même que l'esprit qui présidera à ses commentaires.

Nous regrettons beaucoup que le peu d'espace dont nous disposons ne nous permette pas de reproduire au moins une partie de la conclusion de l'introduction, que nous apportons le dernier numéro de la *Revue*. Nous la recommandons à tous ceux qui s'occupent d'études légales. Nous pouvons, sans crainte, affirmer que c'est la clef du Code.

Outre les décisions des tribunaux, très judicieusement et laconiquement préparées par M. Germain, la *Revue* publie encore un remarquable travail de M. Mathieu, sur les origines de la fonction du shérif et les devoirs de cet officier public.

Nous attirons aussi l'attention des hommes de loi sur une critique bien motivée du projet de loi de Sir John A. McDonald pour l'établissement d'une cour suprême en Canada, critique due à la plume de M. Mathieu.

Nous avons cru de notre devoir de nous occuper un peu longuement de cette *Revue*. Nous y tenons pour plusieurs raisons: c'est la seule véritable revue critique de jurisprudence que nous possédons ici. Elle est destinée à faire beaucoup de bien, si l'on sait et l'on veut l'encourager, et apprécier le mérite et le talent de ceux qui la dirigent. Ce qui nous étonne et nous afflige, c'est qu'elle n'ait pas plus de contributeurs. Il y a, dans les districts de Richelieu et Joliette, plusieurs avocats, jeunes et vieux, qui pourraient et devraient prêter main-forte aux entreprises des directeurs de la *Revue* et en augmenter encore l'utilité et l'intérêt.

J. A. MOUSSEAU.

Il se fait en ce moment à Rome, des efforts inouïs pour pénétrer les secrets du concile oecuménique. Les rapporteurs de journaux, pour qui il n'est pas ordinairement de portes assez fortes, de serrures assez compliquées, s'irritent de leur impuissance en face des murs où se passent et se disent tant de

choses intéressantes. Chacun craint que ses informations ne soient pas aussi intéressantes que celles de son voisin; c'est une véritable lutte, une course au clocher.

Il paraît qu'aucun moyen de séduction et d'influence n'est épargné pour arriver à quelque découverte. Dernièrement on a chassé de la salle du concile un individu qui s'y était faufilé sous un costume emprunté. Malgré ses précautions et ses airs d'apparat, on l'a reconnu pour un faux père. On l'a jeté dans un cachot, où il pourra réfléchir à son aise sur ce qu'il a vu et entendu.

LE MEURTRE.—PAPA VOINE (1825.)

Suite et Fin.

Jusqu'à ces derniers temps, la science n'avait pas fait des troubles possibles de la raison une analyse bien délicate, et le mot *hallucination* lui-même n'avait pas le sens qu'on lui donne aujourd'hui. Il signifie pour les psychologues modernes: *sensations fausses, sans cause actuelle dans le monde extérieur*. C'est la définition donnée par le savant M. Lélut, dans son livre curieux, *l'Amulette de Pascal*.

Ces sensations fausses n'en sont pas moins aussi fortes et aussi nettes que les vraies sensations; mais elles ne se confondent pas avec les vraies dans l'esprit malade qui est *forcé de les saisir*. Elles forment, dans l'ensemble des phénomènes de l'intelligence, comme un monde à part, monde semé d'illusions, de fantômes, dont la réalité ne saurait être discutée par celui qui croit les percevoir. Ces fausses perceptions, qui, selon leur intensité, fatiguent l'esprit sans le tromper, ou le dominent entièrement pendant leur apparition fantastique, ont des rapports presque constants avec cet état physique que l'on nomme *l'hypochondrie*. Le développement excessif de l'état nerveux est toujours observé dans les faits d'hallucinations graves.

Ces fausses sensations se produisent tout aussi bien pendant la veille que pendant le sommeil; elles affectent une durée continue ou passagère; elles constituent l'isolement perpétuel et l'obscurité profonde de la folie, ou elles ne sont que des nuages qui passent sur le ciel de la raison la plus pure, la plus claire et la plus vigoureuse. Dans l'hallucination, la fausse image se matérialise pour ainsi dire, surprend et trompe par son apparence l'un des sens, ou tous les sens à la fois, se fait accepter victorieusement par la raison et entraîne la volonté dans des actes qui n'ont aucun rapport logique avec la vérité des objets extérieurs.

Selon l'intensité du désordre cérébral, de l'affection viscérale ou nerveuse, l'halluciné ne sera que fatigué par son illusion, ou il leur soumettra l'exercice de sa volonté responsable pour des actes qui lui feraient horreur en toute autre occasion. Pascal, Jean-Jacques Rousseau, le ministre Jariou souffrirent de leurs illusions malades: ils ne tuèrent personne. L'abîme imaginaire de l'auteur des *Provinciales*; les sept cavaliers apocalyptiques qui dansent dans le ventre du ministre protestant; la longue, l'universelle conspiration tramée par la société tout entière contre le philosophe du XVIIIe siècle: ces hallucinations n'ont peut-être eu d'autre effet que de donner à leur génie un caractère plus étrange et plus admirable, et n'ont, en tout cas, affecté qu'eux-mêmes. Mais l'affection morbide qui élève l'âme de Swedenborg ou inspirera au Tasse les chants les plus harmonieux, peut rabaisser jusqu'à la plus dégradante brutalité des âmes moins favorisées.

Quelquefois, en effet, le rêve éveillé prendra de telles proportions, se revêtira des apparences d'une si épouvantable réalité, que les actes les plus graves en seront la conséquence. Qui ne se rappelle, par exemple, la catastrophe de la rue de la Fidélité, où l'on vit un halluciné, dans l'égarement de sa raison, massacrer femme, enfants, voisins, et s'immoler enfin lui-même sur cette épouvantable hécatombe!

A Bruxelles, une Française, femme d'un professeur, est, en l'absence de son mari, prise d'hallucinations qui lui montrent des anges dont les signes lui ordonnent le meurtre de son enfant. Son mari lui-même lui apparaît, la tête couverte d'une couronne de roses blanches, blessé et tenant en main des instruments homicides; il lui révèle qu'il s'est tué pour aller en paradis et qu'il l'y attend, ainsi que son enfant dont la mort fera un bienheureux. La malheureuse, sous l'empire de ces visions homicides, bourre de mie de pain la bouche de la pauvre petite victime, et ne pouvant réussir à lui ôter la vie par ce moyen, l'étrangle. Puis, elle veut se donner la mort à elle-même, et se frappe au sein de quelques coups d'un petit couteau de poche. Mais la douleur et l'instinct de conservation l'emportent, et elle attend la mort qui doit la réunir à son ange adoré.

L'hôpital Saint-Jean a recueilli cette malheureuse, qu'en d'autres temps eût attendue l'échafaud.

Le fantôme impérieux qui substitue sa volonté à celle de l'halluciné le portera, selon les circonstances, à attenter à sa propre vie, ou à celle de ses semblables. Un employé, dit M. Brière de Boismont, dans son beau livre de *Hallucinations*, croit voir à chaque instant les gendarmes qui l'entourent, prêts à le saisir pour le conduire à l'échafaud. Vouant sous-traiter sa femme au déshonneur, il resta, une nuit entière, pendant son sommeil, le rasoir suspendu sur son cou. Heureusement sa pensée change de direction, et il jette loin de lui l'instrument de mort. Le lendemain matin, tourmenté par la vue de ses prétendus persécuteurs, et incapable de la supporter plus longtemps, il se noie dans un tonneau.

Qu'il eût commis l'homicide au lieu du suicide, eût-il été plus coupable?

La persistance insupportable des idées qui tourmentent l'halluciné; leur obstination à revenir à l'assaut de sa volonté, sont encore un des caractères de cette maladie terrible. La raison se révolte longtemps, jusqu'à ce qu'elle cède. M. Boileau de Castelnau (*De la folie instantanée au point de vue médico-judiciaire*), cite un barbier qui fait une entaille au cou de la personne qu'il rasait. L'acte commis, il ne peut se l'expliquer. Il y a été poussé, et cette idée étrange l'a obsédé longtemps avant qu'il y cédât.

Citons encore avec M. Brière de Boismont (*Médecine légale*) un fait qui présente d'étranges ressemblances avec l'acte de Papavoine.

Un commissaire de police est appelé pour constater un meurtre. L'individu inculpé paraît très-affligé de son crime; il déclare à l'officier public qu'il a frappé sa victime parce que *tout le monde lui en voulait*, mais qu'il n'avait contre lui *aucun motif de haine*. Interrogé pourquoi il avait frappé cet homme avec un couteau fraîchement aiguisé, il répond:—*J'étais poursuivi par des malveillants; une personne m'avait pris à la gorge. Quelques mois auparavant, j'ai aperçu dans l'ombre cinq ou six individus qui marchaient derrière moi, et qui disaient: Il faut le tuer, il faut le tuer.*

Rapprochez ceci des terreurs nocturnes de Papavoine.

Mais allons plus loin. Cet individu, il se nommait Soyex, est transféré à Bicêtre. Il y passe plusieurs mois dans un état de sombre apathie. Un jour, il porte un coup de couteau à un infirmier dont il n'avait eu qu'à se louer. Soyex, interrogé, reconnu qu'il avait eu un moment d'égarement, mais se déclara guéri de son délire et protesta vivement en faveur de sa raison, qui cependant ne cessa de décroître, jusqu'à ce qu'elle eût disparu pour toujours.

Dans tous ces exemples, comme dans celui de Papavoine, la responsabilité a disparu. Quel que soit l'acte commis, suicide ou homicide, il y a un meurtre, il n'y a pas de coupable. Voilà le secret terrible tant cherché par l'instruction et par l'accusation dans l'affaire que nous venons de raconter.

(FIN.)

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'il sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 902 près du Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20 milles.

La Section No. 14 sera dans la Province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 633, à peu près 3 milles à l'Est de la traversée de la Rivière Nepisiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La Section No. 16 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18 1/2 milles.

Les Contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province de Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Restigouche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'Anguille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La Section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauts de l'Amherst, jusqu'à la Station 0, sur les Hauts de la Rivière au Nord de la Rivière Philippe, formant un parcours d'environ 27 milles.

Les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie du 1er Juillet 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef, à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires, à Toronto, Québec, Rimouski, Dalhousie, Newcastle St. Jean, et Halifax, le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., lundi, le 4 Avril 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH, ED. B. CHANDLER, C. J. BRYDGES, A. W. McLELLAN, Commissaires.

Bureau des Commissaires, Ottawa, 26 Janvier 1870.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS,

12 & 14 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

Cet Etablissement est constamment du mieux assorti en Livres d'Histoire, de Littérature, de Théologie, de Droit, de Médecine, de Sciences diverses, de Classiques Français, Latin, Grec etc., etc. Les maisons d'Education trouveront à cette Librairie toute espèce de Livres et Fouritures d'Ecoles à des prix qui défient toute concurrence.

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER, No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

LEGGO & Cie., LEGGOTYPISTES, ELECTROTYPISTES, STEREOTYPISTES, GRAVEURS, CHROMO ET PHOTO-LITHOGRAPHES, PHOTOGRAPHES ET IMPRIMEURS.

Bureau: No. 10, Place d'Armes. Ateliers: No. 319, Rue St. Antoine. MONTREAL.

On exécute dans un style vraiment supérieur, les Cartes Géographiques, Livres, Gravures, Cartes d'Affaires, Mémoires, Livres de Commerce de toutes descriptions, à des prix très modiques.

HEARN & CIE

VENDRONT

LEUR

FONDS

DE

LANTERNES MAGIQUES,

ET DE VUES

AU PRIX COURANT

Pour écouler les fonds de la saison.

PRESENTS DU NOUVEL AN 1

VENIR EXAMINER LES

LUNETTES D'OR ET D'ARGENT.

Etc. Etc.

26 déc.

ATTENTION!!!

L'Opinion Publique est en vente chez les personnes dont les noms suivent:

Jean Baptiste Ethier, épiciier, (coin des rues Montcalm et Mignonne.)

Louis Carle, épiciier, (coin des rues Visitation et Robin.)

Jean Baptiste Lepine, épiciier, (coin des rues Baugry et Mignonne.)

Joseph N. Dulamel, épiciier, (coin des rues Laguerrière et Visitation.)

Téleshpore Germain, épiciier, (coin des rues Durham et Dorchester.)

Olivier Lorange, épiciier, (coin des rues Sydenham et Dorchester.)

M. Robert, barbier, (Carré Papineau.)

J. G. Davie, épiciier, (coin des rues Ste. Marie et Fullum.)

Victor Hainault, épiciier, (coin des rues Craig et DeSalaberry.)

Richard Renaud, marchand de tabac, (No. 10, Carré Chaboillez.)

Pierre Imbleau, épiciier, (262, rue des Seigneurs.)

Stephen Smith, libraire, (No. 9, rue Lamontagne.)

Joseph Lorange, épiciier, (coin des rues Montcalm et Dorchester.)

MUSIQUE.

M. J. B. LABELLE a l'honneur d'annoncer au public qu'il continuera ses Leçons en Musique Instrumentale (ORGUE, PIANO, HARPE et GUITARE). Instruction sera donnée soit chez lui, soit chez les élèves. Termes modérés.

S'adresser,

M. LABELLE, Bureau de "L'Opinion Publique," 10, Place d'Armes.

L. P. DUFRESNE,

MARCHAND DE

Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRAVÉES

"The Canadian Illustrated News" Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE.....\$4.00 par an. PAR NUMERO.....10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année.

Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GENERALE:

10-PLACE D'ARMES-10

BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS:

319-RUE ST. ANTOINE-319

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

Publié tous les Samedis à Montréal, Canada,

Par GEORGE E. DESBARATS & Co.

ABONNEMENT.....\$2.50 par année

Aux États-Unis.....3.00

Par numéro.....5 Centins

Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal.

ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois

5 Centins "2me" "3e" &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

FRAIS DE POSTE-ATTENTION!

Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction, devront être adressés à l'Opinion Publique ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal.

Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS, 10 Place d'Armes et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.